



Assemblée générale

Soixante-huitième session

38^e séance plénière

Mardi 29 octobre 2013, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 40 de l'ordre du jour

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général (A/68/116)

Projet de résolution (A/68/L.6)

M. Maksimychev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation au débat d'aujourd'hui du Ministre cubain des relations extérieures, M. Eduardo Rodríguez Parrilla.

Nous voudrions également remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé (A/68/116), dans lequel figurent les vues des États Membres qui condamnent le blocus économique, commercial et financier unilatéral et extraterritorial imposé à Cuba.

La position de principe adoptée par la Fédération de Russie est bien connue et immuable. Tout comme la majorité écrasante des membres de la communauté internationale, notre pays appelle à la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Le maintien de ce blocus motivé par des considérations idéologiques et imposé à Cuba depuis des décennies est

anachronique et constitue un vestige caduc de la guerre froide. Cette mesure hostile, appliquée en violation de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, nuit considérablement à l'économie cubaine, viole les droits des citoyens de ce pays, détériore leurs conditions de vie et porte atteinte aux intérêts de pays tiers.

Nous considérons que de telles mesures politiques coercitives, unilatérales et pénalisantes sont incompatibles avec la Charte des Nations Unies et créent un climat de plus en plus tendu dans les relations internationales. À cet égard, le 22 octobre, la Douma de la Fédération de Russie a lancé un appel unanime à l'Assemblée générale, aux parlements des États Membres de l'ONU et aux organisations parlementaires internationales en faveur de la levée des sanctions imposées à Cuba. Exprimant sa solidarité avec le peuple cubain, les législateurs russes ont souligné le droit de Cuba de choisir sa propre voie de développement politique et économique.

Guidée par les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies relatifs à l'inadmissibilité de toute mesure discriminatoire ou forme d'ingérence dans les affaires intérieures d'un État, la délégation russe appuie le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie à sa soixante-huitième session (A/68/L.6), demandant la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-53497(F)



Document adapté

Merci de recycler



M. Thomson (Fidji) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine au titre du point 40 de l'ordre du jour, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique »

Je tiens tout d'abord à saluer la présence du Ministre cubain des relations extérieures, S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla.

Le Groupe des 77 et de la Chine exprime sa vive préoccupation face au maintien du blocus économique, commercial et financier imposé unilatéralement à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis maintenant plus d'un demi-siècle. Le Groupe des 77 et de la Chine réaffirme que le blocus contre Cuba contrevient aux normes fondamentales du droit international et du droit international humanitaire, aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre les États. Le maintien de ce blocus constitue une violation du principe d'égalité souveraine des États et de non-intervention et non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

Ce blocus continue d'imposer de graves restrictions économiques et financières à Cuba. Le blocus a causé, et continue de causer, un lourd préjudice économique et financier, qui a des retombées négatives sur le bien-être du peuple cubain, et il constitue un obstacle de taille au développement socioéconomique de Cuba.

Les répercussions croissantes de la crise économique et financière mondiale actuelle, qui s'ajoutent au maintien du blocus imposé par le Gouvernement des États-Unis, notamment avec l'imposition de sanctions et l'application de lois nationales extraterritoriales contre des citoyens, institutions et entreprises de pays tiers qui établissent des relations économiques, commerciales et financières avec Cuba, ne feront qu'aggraver davantage les difficultés du peuple cubain. De plus, le blocus nuit aux efforts déployés en vue de réaliser tous les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont une importance capitale, ainsi qu'à la coopération régionale dans ce domaine.

Le Groupe des 77 et de la Chine s'est toujours fermement opposé à ce blocus. Cette position a été réaffirmée aux principaux sommets du Groupe, à l'occasion desquels il a vigoureusement dénoncé les

lois et règlements ayant un effet extraterritorial ainsi que toutes les autres formes de mesures économiques coercitives, y compris les sanctions unilatérales à l'encontre de pays en développement, et a appelé le Gouvernement des États-Unis à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Le Groupe des 77 et de la Chine voudrait réaffirmer une nouvelle fois sa position de principe et de longue date sur cette question importante et rappeler que, dans la déclaration ministérielle adoptée à la trente-septième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères des pays membres du Groupe, qui s'est tenue à New York en septembre, les ministres ont rejeté énergiquement l'imposition de lois et de règlements ayant une portée extraterritoriale ainsi que de toutes autres formes de mesures économiques de contrainte, y compris les sanctions unilatérales contre les pays en développement, et insisté une nouvelle fois sur la nécessité de les éliminer immédiatement.

Le Groupe des 77 et de la Chine est déterminé à œuvrer à l'instauration d'une coexistence pacifique entre les nations. La réalisation d'un tel objectif passe par l'adhésion de tous les pays aux principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, par le maintien de relations pacifiques entre les États, et par le respect de l'état de droit, notamment le droit international.

Nous voudrions rappeler que, l'année dernière, 188 États Membres ont voté pour la résolution présentée par Cuba (résolution 67/4). Ce nombre représente l'écrasante majorité des membres de la communauté internationale, qui exigent la levée de ce blocus vieux de 50 ans et le strict respect des principes de respect mutuel et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État Membre de l'ONU.

Le Groupe des 77 et de la Chine apportera à nouveau son plein appui au projet de résolution contre ce blocus (A/68/L.6) et appelle tous les États Membres à faire de même.

M. Montaño (Mexique) (*parle en espagnol*) : Voilà plus de 20 ans que le Mexique prend la parole à cette tribune pour condamner fermement le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et exprimer son opposition à l'application de mesures coercitives illégitimes.

Nous reconnaissons les progrès accomplis par Cuba dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, malgré les effets négatifs du

blocus qui, depuis un demi-siècle, constitue le principal obstacle à un plus grand développement du pays et donc, à l'amélioration de la situation de la population.

Le Gouvernement mexicain rappelle une fois de plus qu'il rejette énergiquement l'application de lois ou mesures unilatérales de blocus économique visant un quelconque État. Et il faut signaler que ce qui se passe à Cuba, porte, hélas, atteinte au point de vue de nos pays et le contredit. Toute sanction politique, économique ou militaire imposée à un État ne peut qu'être le résultat de décisions ou de recommandations du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale.

Les liens historiques puissants qui unissent le Mexique et Cuba sont encore renforcés par un climat de confiance renouvelée et par le respect inébranlable des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, en particulier la coexistence pacifique. Lors de la visite effectuée récemment par le Ministre mexicain des affaires étrangères à Cuba, il a reconnu le processus de réforme mis en marche par le pays pour augmenter les investissements, le commerce bilatéral et les programmes de coopération, ainsi que pour poursuivre le dialogue politique de haut niveau.

Le Gouvernement mexicain continue également de s'opposer fermement à l'isolement économique et politico-diplomatique de Cuba. Aussi a-t-il résolument appuyé la participation de Cuba à tous les mécanismes régionaux d'intégration, en vue de favoriser les échanges économiques et commerciaux, la coopération et le développement.

Conformément à ce qui précède et dans un geste extrêmement significatif pour les relations entre les deux pays, le Mexique votera en faveur du projet de résolution A/68/L.6 dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous sommes convaincus que c'est le moins que nous puissions faire pour mettre fin à une situation déplorable qui dure depuis plus de 40 ans.

M. Gálvez (Chili) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) pour présenter le projet de résolution A/68/L.6, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Depuis l'adoption de la résolution 47/19, le 24 novembre 1992, l'Assemblée générale a adopté chaque année une résolution qui souligne la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier

imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Il convient de rappeler qu'au cours de sa soixante-septième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution du même titre, la résolution 67/4, avec l'appui écrasant des États Membres de l'ONU. Depuis 1992, 21 résolutions de l'organe le plus représentatif et le plus démocratique de l'Organisation – l'Assemblée générale – n'ont cessé d'appeler à la levée du blocus imposé à Cuba.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour examiner de nouveau cette résolution, et la CELAC souhaite indiquer son appui à ce qui sera la vingt-deuxième résolution de l'Assemblée générale sur la question. Il importe de réitérer les raisons des convictions de la CELAC. À notre avis, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est contraire à la lettre, à l'esprit, aux buts et aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

La Charte des Nations Unies consacre les droits, les obligations et les principes qui font partie de l'arsenal juridique, non seulement du droit international, mais de l'humanité. Cet arsenal ne doit être ni violé ni discrédité par quelque État Membre que ce soit. Les États Membres doivent aligner leurs actions nationales et internationales sur les droits, les obligations et les principes consacrés par notre Charte constitutive. La CELAC réitère les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment les principes d'égalité souveraine, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires internes, de liberté du commerce et de la navigation, ainsi que le principe de règlement pacifique des différends.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba a commencé en 1959 et continue jusqu'à présent. Aujourd'hui, nous constatons que le blocus s'est transformé en un système sévère de mesures unilatérales qui s'est prolongé dans le temps et a entraîné des pertes économiques graves pour le peuple cubain, des pertes qui se font sentir dans les secteurs les plus sensibles de la vie de ce peuple. Nous sommes très préoccupés par le renforcement de la dimension extraterritoriale du blocus, ainsi que par les persécutions croissantes visant les transactions financières internationales de Cuba, ce qui est contraire à la volonté politique de la communauté internationale, comme l'indique ce projet de résolution.

La CELAC réitère sa préoccupation, qui figurait déjà dans la résolution 67/4, relativement à l'application par les États Membres de l'ONU de lois et de dispositions, telle la loi « Helms-Burton », dont les

effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes sous leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation. Les mesures unilatérales appliquées au titre du blocus imposé à Cuba ont des répercussions sur de nombreuses entreprises qui font des affaires avec Cuba conformément au droit international, y compris les normes établies par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Au cours de l'année écoulée, de nombreuses restrictions et amendes ont été imposées à des entreprises internationales, dont certaines sont membres de notre communauté.

Nous souhaitons rappeler que lors du Sommet de la CELAC tenu à Santiago du Chili le 28 janvier 2013, les États membres de notre communauté ont publié un communiqué extraordinaire sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, dans lequel nous avons réitéré notre condamnation la plus énergique de l'application de lois et de mesures contraires au droit international, telle la loi Helms-Burton et ses conséquences extraterritoriales, et nous avons exhorté le Gouvernement des États-Unis à mettre un terme à l'application de cette loi.

La Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes appuie avec détermination l'adoption du projet de résolution A/68/L.6, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Nous tenons à souligner l'incohérence qui existe entre l'application de mesures unilatérales qui ne sont pas étayées par le droit international, et la lettre, l'esprit, les principes et les objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous lançons un appel urgent aux États-Unis d'Amérique pour qu'ils harmonisent leur législation nationale pertinente avec la Charte des Nations Unies, les résolutions de l'Assemblée générale, les sentiments des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de toutes les régions du monde, ainsi qu'avec la voix de leur propre peuple.

La CELAC compte sur le soutien dont bénéficie traditionnellement le projet de résolution soumis pour examen à l'Assemblée générale, qui fait référence aux effets négatifs infligés à l'un de nos États membres.

Pour finir, nous appelons au respect, sans excuses, de la souveraineté et de l'autodétermination de la nation cubaine.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais tout d'abord saluer la présence à la séance de S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de Cuba. Par son entremise, nous transmettons nos salutations au peuple et au Gouvernement cubains et leur exprimons notre solidarité.

Aujourd'hui, nous examinons pour la vingt-deuxième fois un projet de résolution sur le blocus imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis (A/68/L.6). L'année dernière, dans un élan historique, 188 membres de l'Assemblée ont voté pour une résolution similaire (résolution 67/4), exprimant ainsi leur soutien au peuple cubain et dénonçant massivement le blocus illégal imposé à ce pays. Le fait que l'écrasante majorité des États Membres aient appuyé la résolution traduisait en termes clairs la position de la communauté internationale sur cette importante question.

Le Mouvement des pays non alignés a toujours réaffirmé sa ferme opposition aux mesures coercitives unilatérales ayant des effets extraterritoriaux.

Au dernier Sommet des pays non alignés, qui s'est tenu à Téhéran en août 2012, les chefs d'État et de gouvernement ont réitéré leur appel au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour qu'il mette fin à l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba, qui est unilatéral et contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies. En outre, il cause de lourdes pertes matérielles et de graves dommages économiques au peuple cubain. Le Sommet du Mouvement des pays non alignés a par ailleurs exprimé sa profonde préoccupation devant l'amplification du caractère extraterritorial de l'embargo, et rejeté le renforcement de la mesure adoptée par le Gouvernement des États-Unis visant à renforcer l'embargo, ainsi que toutes les autres mesures appliquées récemment par ce gouvernement contre le peuple cubain. Les membres du Mouvement ont réaffirmé que ces mesures constituaient un déni de la souveraineté de Cuba et une violation massive des droits fondamentaux du peuple cubain. Lors du Sommet, ils ont également demandé instamment le strict respect des résolutions de l'Assemblée générale sur la question.

Les mesures coercitives mises en place sont bien plus qu'un simple embargo bilatéral imposé à Cuba, comme l'affirme le Gouvernement des États-Unis. Elles consistent en réalité en un embargo extraterritorial

qui nuit aux relations de Cuba avec des pays tiers, et enfreint la souveraineté des États et le droit au libre-échange. Ce faisant, elles bafouent encore davantage le droit international et la Charte des Nations Unies. L'embargo, qui est en place depuis plus de 50 ans, est par ailleurs une pratique méprisante, qui sape les droits fondamentaux du peuple cubain. Depuis plus de 50 ans, l'embargo demande un changement de gouvernement à Cuba en faisant pression sur le peuple cubain et en le punissant. Il a jusqu'ici échoué à atteindre cet objectif, et ne sera jamais en mesure d'y parvenir.

La tentative du Gouvernement des États-Unis est caractéristique d'une époque où les actions et les comportements illégaux prévalaient dans les relations entre États. Malgré l'énorme pression, les Cubains ont traversé bien des épreuves en raison de l'embargo pendant tant de décennies. Ils méritent en effet des éloges pour les progrès considérables qu'ils ont accomplis, en particulier dans des domaines sensibles comme l'éducation, les soins de santé et la coopération internationale, entre autres. Bien entendu, l'embargo empêche l'accès de Cuba aux marchés, à l'aide au développement des institutions financières internationales, et au transfert de technologies, qui sont d'une grande importance pour le développement de l'économie cubaine et pour le bien-être et le progrès de son peuple.

Enfin, ma délégation réitère, au nom du Mouvement des pays non alignés, son appel au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour qu'il se conforme aux dispositions des 21 résolutions déjà adoptées par l'Assemblée générale sur cette question, et lève le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

M. Bame (Éthiopie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Groupe des États d'Afrique sur le point 40 de l'ordre du jour, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Le Groupe des États d'Afrique s'associe à la déclaration faite par le représentant des Fidji, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Depuis plus de deux décennies, l'Assemblée générale adopte, à une écrasante majorité, des résolutions soumises par Cuba sur ce point de l'ordre du jour. Cependant, tout au long de ces années, les résolutions n'ont jamais été appliquées. Le blocus économique,

commercial et financier n'est toujours pas levé, et il continue d'infliger des épreuves inutiles à Cuba et à son peuple.

Dans le monde actuel, le dialogue et la négociation restent le moyen approprié pour régler les différends et garantir la coexistence pacifique entre les États. L'Afrique espère que les États-Unis, conformément aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Assemblée générale, lèveront l'embargo imposé à Cuba. Le Groupe des États d'Afrique espère également que les relations entre les deux pays s'amélioreront nettement. Outre les avantages dans le domaine bilatéral, cela contribuera à promouvoir la stabilité et le développement dans toute la région.

À cet égard, nous tenons à réaffirmer la décision prise à la vingt et unième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur cette question à Addis-Abéba, le 26 mai 2013. Nos chefs d'État et de gouvernement ont réitéré leur appel et, une fois de plus, enjoint le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à lever l'embargo économique et commercial imposé à Cuba. Nous espérons que les États-Unis, en accord avec les résolutions de l'Assemblée générale, reverront leur position en vue de créer les conditions propres à ouvrir un nouveau chapitre dans leurs relations avec Cuba, dont la levée de l'embargo jetterait sans nul doute des bases solides.

L'Afrique réaffirme son plein appui au projet de résolution A/68/L.6 dont nous sommes saisis sur la nécessité de lever le blocus imposé à Cuba, tout d'abord parce que c'est la chose à faire; ensuite, parce que Cuba affiche un fier passé en Afrique en raison de son rôle dans la lutte africaine pour la libération. Les Africains n'auront de cesse de se rappeler ce rôle, et les Cubains doivent continuer d'être fiers de cette contribution historique.

M. Olhaye (Djibouti) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) sur le point 40 de l'ordre du jour, « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Nous remercions le Secrétaire général de son rapport relatif à ce blocus (A/68/116), qui dure depuis un demi-siècle en dépit de la condamnation répétée des États Membres, du système des Nations Unies et des organisations régionales et non gouvernementales.

Comme elle l'a fait par le passé, l'OCI exprime sa profonde préoccupation face au blocus persistant à Cuba, qui contrevient aux principes fondamentaux régissant les relations pacifiques entre États, comme il viole les principes de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, ainsi que d'égalité souveraine des États.

Chaque année, depuis 1992, l'Assemblée générale adopte une résolution mettant en exergue le coût et les répercussions humanitaires inadmissibles des nombreuses mesures punitives directes et indirectes que représente le blocus pour la population cubaine, et qui, en toute probabilité, se sont avérées contraires à l'effet recherché au regard de leurs incidences sur les efforts que déploie Cuba pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Ces mesures unilatérales ont contribué à porter atteinte et faire obstacle aux aspirations au développement du peuple cubain et continuellement frustré les efforts qu'il fait pour jouir de conditions de vie décentes. L'OCI souligne que les mesures unilatérales du blocus imposé à Cuba ont gravement nui à de nombreuses entreprises et entités commerçant régulièrement avec Cuba, conformément au droit international et dans les limites prescrites par le cadre réglementaire de l'Organisation mondiale du commerce, ce qui provoque de graves difficultés économiques et commerciales dans le pays.

L'OCI est pleinement déterminée à contribuer à la coexistence pacifique entre les nations et à respecter les principes de la Charte des Nations Unies. De même, toutes les nations, quelles que soient leur puissance, leur taille ou leurs richesses naturelles, sont appelées à adhérer pleinement aux principes de respect mutuel, de conduite pacifique des relations entre les nations et de primauté du droit. La normalisation des relations entre les États-Unis d'Amérique et Cuba se fait attendre depuis trop longtemps; la situation actuelle ne peut plus durer. Nous convenons tous qu'il est grand temps que l'inertie, les insinuations, l'acrimonie et la méfiance laissent place au pragmatisme et au sens des responsabilités. De par son caractère unique sur un continent par ailleurs en harmonie et florissant, ce blocus est sans finalité; il constitue une anomalie et, en définitive, un anachronisme qui ne peut plus être justifié par des motifs politiques ou moraux, pas plus que dans le contexte de la coopération internationale.

Enfin, l'OCI se joint à l'immense majorité des États Membres pour souligner les incidences néfastes, passées et actuelles, de ce blocus, sur le bien-être et

la qualité de vie du peuple cubain, et pour appeler le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Cette année encore, les États membres de l'OCI appuient pleinement le projet de résolution contre le blocus (A/68/L.6) et exhortent tous les autres États à faire de même.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je me propose, étant donné le nombre important d'orateurs inscrits, de clore maintenant la liste des orateurs.

Il en est ainsi décidé.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR), y compris les États associés de Bolivie, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur et du Pérou. J'aimerais en premier lieu souhaiter la bienvenue au Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla.

Le MERCOSUR repose sur les principes de solidarité, d'interdépendance et de bon voisinage entre nos pays. Nous pensons que la tolérance est le fondement sur lequel a pu s'opérer la convergence historique, sur notre continent, de peuples de tous les coins du monde. En Amérique latine, nous sommes unis dans un même désir de vivre en paix, de promotion de la compréhension mutuelle, et de défense de l'indépendance et de l'égalité entre les États.

Après 53 ans de cette politique d'asphyxie économique contre Cuba, le MERCOSUR et ses États associés considèrent que l'embargo viole les principes de la Charte des Nations Unies et les normes du droit international, et en particulier les principes de l'égalité entre les États, de la non-ingérence dans leurs affaires internes et du règlement pacifique des différends. Ces mesures constituent une atteinte au droit à la paix, au développement et à la sécurité d'un État souverain. Il importe de souligner, d'autre part, qu'elles contreviennent aux normes du système commercial multilatéral et à l'essence même de l'Organisation mondiale du commerce.

Le blocus imposé contre Cuba viole les principes de la justice et des droits de l'homme, générant ce faisant des pénuries et des souffrances dans toute la population cubaine. Il limite et retarde le progrès

économique et social et entrave la réalisation des objectifs internationaux de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. En conséquence, nous déplorons le fait que ce blocus imposé unilatéralement contre Cuba par les États-Unis persiste immuablement en plein XXI^e siècle. L'augmentation des restrictions portant sur les transactions financières entre Cuba et les pays tiers reste l'un des principaux obstacles au dialogue direct.

Les États membres du MERCOSUR et les États associés rejettent, par principe, les mesures unilatérales et à caractère extraterritorial. Nous estimons que ces mesures causent un préjudice irréparable au bien-être des populations et font obstacle aux processus d'intégration régionale. Nous condamnons en outre l'application de mesures coercitives unilatérales, qui sont contraires aux principes de la liberté de commerce. Le blocus est le principal obstacle au développement économique et social des Cubains, ce qui rend difficile la coopération internationale.

Le MERCOSUR et ses États associés réaffirment leur appui inconditionnel au projet de résolution publié sous la cote A/68/L.6, et renouvellent leur engagement à l'égard du multilatéralisme comme instrument légitime de règlement des différends et moyen efficace de promouvoir la coopération internationale et l'entente entre les peuples.

Il est manifeste que l'ONU et la communauté internationale rejettent ces mesures inhumaines, comme elles l'ont fait expressément savoir en 2012, lorsque 188 États Membres ont voté pour cette résolution.

Tenter de diminuer les capacités de l'État cubain en l'empêchant d'accéder aux biens nécessaires à la préservation de la santé de sa population, de son éducation, de son développement technologique et de son alimentation ne peut que détériorer la condition sociale du peuple cubain, qui a droit au développement. Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba n'est rien de plus qu'un exemple de politiques obsolètes qui n'ont plus droit de cité dans le monde actuel. En adoptant ce projet de résolution, l'Assemblée fera une nouvelle fois la preuve de sa volonté politique indéniable de défendre les idéaux de liberté, de solidarité et de respect de la souveraineté et les principes du droit international.

Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

La République bolivarienne du Venezuela réitère sa condamnation et sa dénonciation du blocus économique, commercial et financier impitoyable imposé par les États-Unis d'Amérique à nos frères cubains. Ces mesures constituent une violation flagrante du droit international et en particulier du respect de la souveraineté des États, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de la non-ingérence dans les affaires intérieures de Cuba, de la liberté de navigation et de commerce et du règlement pacifique des différends. Nous avons souligné que ces mesures coercitives, unilatérales, à caractère extraterritorial sont nuisibles à la liberté de commerce consacrée par l'Organisation mondiale du commerce et ses instruments constitutifs, en ce qu'elles empêchent des États tiers d'entretenir des relations économiques, financières et commerciales libres et souveraines avec la République de Cuba.

Toutefois, le blocus illégal du Gouvernement des États-Unis contre Cuba n'a pas pu bloquer les liens de solidarité entre les peuples, et en particulier les liens de coopération et de réciprocité qui existent entre le Venezuela et Cuba. Une question aussi pressante pour le bien-être de notre peuple que celle de la santé s'est avérée l'un des bienfaits de la coopération entre Cuba et le Venezuela. Je voudrais rappeler que le 30 octobre 2000, les Présidents de Cuba et du Venezuela, Fidel Castro et Hugo Chávez Frías, ont signé un accord de coopération d'importance historique dans le domaine de la santé, destiné à renforcer le système de santé du Venezuela. Il y aura treize ans demain qu'a été signé cet accord qui a contribué à une importante amélioration des indicateurs de développement humain au Venezuela et partant, à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

Essayer d'affaiblir les capacités du Gouvernement cubain par la voie de ce blocus constitue une action interventionniste de la part du Gouvernement des États-Unis; mais ce qui est plus grave encore c'est de vouloir punir la population afin de faire plier son gouvernement, chose tout à fait étrangère à la nature même du peuple des États-Unis qui, assurément, n'avalise pas cette position.

Notre gouvernement bolivarien et notre peuple exigent que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique se conforme aux résolutions que l'Assemblée générale a adoptées à une écrasante majorité depuis 1991, et qu'il procède à la levée immédiate et définitive de ce blocus inhumain de plus de 50 ans, qui constitue une punition collective moralement inadmissible. L'élimination de

ces mesures unilatérales constituerait de la part des États-Unis d'Amérique une preuve d'engagement en faveur du multilatéralisme, fondé sur le respect du droit international, facteur clef du renforcement de la paix, d'une coopération solidaire, du développement économique et social durable, du respect des droits de l'homme et de l'entente entre les peuples.

Enfin, c'est avec grand enthousiasme que nous nous joignons à tous ceux qui appuient le projet de résolution A/67/L.6, qui n'est rien de moins que le cri montant de l'immense majorité des peuples et des gouvernements du monde au Gouvernement des États-Unis pour lui demander de se conformer aux règles du droit international.

M. Bart (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), à savoir Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, Haïti, la Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname, la Trinité-et-Tobago et Saint-Kitts-et-Nevis. La CARICOM s'associe aux déclarations faites par les représentants des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Chili au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Chaque année au cours des 22 dernières années consécutives, nous nous sommes retrouvés dans cette enceinte pour joindre notre voix à celles de nombreux autres opposés à l'embargo économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique. Pendant 53 ans, le peuple cubain a enregistré des pertes économiques et souffert d'une stagnation sévère qui a empêché le pays d'étendre ses liens commerciaux au reste du monde. L'embargo dure depuis trop longtemps, malgré l'objection sans équivoque et écrasante de la majorité des États Membres, qu'illustre l'adoption, chaque année, d'un projet de résolution comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui (A/68/L.6).

L'année dernière, 188 États Membres ont voté pour la résolution sur ce sujet (67/4). L'Organisation des Nations Unies compte 193 États Membres. Cela en dit long pour la communauté internationale. Le peuple cubain, toutefois, continue d'être étouffé par l'embargo. Le coût social, économique et humain de l'embargo est de plus en plus ressenti. La sécurité de Cuba et son degré de préparation face aux catastrophes ainsi que

son rythme de relèvement après une catastrophe sont compromis par les nombreux effets directs et indirects de l'embargo. En effet, c'est en période de crise nationale que l'injustice fondamentale de l'embargo imposé à Cuba se fait le plus fortement sentir. Comparée à l'aide généreuse et désintéressée que Cuba apporte aux autres États dans le besoin, l'application unilatérale à Cuba de l'embargo semble bien une action bien malveillante. De tels événements soulignent la nécessité non pas d'une intensification des mesures punitives mais plutôt d'une coopération et d'une solidarité régionales et internationales plus grandes.

En tant que bloc d'États de petite taille, la Communauté des Caraïbes apprécie grandement la force dont est porteuse sa capacité collective et sa volonté, et maintient une position ferme s'agissant des principes communs qui promeuvent nos objectifs communs. Ces principes comprennent le respect de la Charte des Nations Unies, du multilatéralisme, de la souveraineté et du libre-échange. C'est dans cet esprit que la communauté des Caraïbes est restée immuable dans sa solidarité avec Cuba et n'a pas cessé d'appeler à la levée de l'embargo, qui va à l'encontre de la lettre et de l'esprit de la Charte et ne sert aucun objectif justifié d'un point de vue juridique, politique et moral dans les relations internationales contemporaines.

Malgré ces considérables défis, Cuba continue de se montrer un partenaire et un acteur régional et international clef. Les États membres de la CARICOM, conformément à leur politique de respect mutuel, de bon voisinage et de respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, continuent d'entretenir de bonnes relations avec Cuba, relations restées cordiales et résilientes malgré l'évolution continue du paysage géopolitique panaméricain et international. Cuba maintient ouvertes des ambassades dans tous les pays indépendants de la Communauté des Caraïbes et continue de montrer qu'elle reste partie intégrante des Caraïbes.

À cet égard, la CARICOM et Cuba ont mis au point des programmes de coopération et d'échanges commerciaux mutuellement avantageux dans un certain nombre de domaines, notamment l'éducation physique, le sport, la comptabilité, les sciences naturelles, les sciences sociales, l'économie, l'éducation spéciale, la santé et la médecine. À cet égard, la CARICOM apprécie vivement aussi les propositions formulées par Cuba touchant d'autres domaines de coopération avec la Communauté, tels que le traitement des handicaps

physiques, les arts, l'orthophonie, l'agriculture et les pêches, l'eau et l'infrastructure.

Rien que dans la région des Caraïbes, Cuba a construit des hôpitaux et des cliniques, fourni des médicaments et mis à disposition des médecins, des infirmières et d'autres professionnels de la santé – autant de contributions qui continuent d'être reçues et rappelées avec la plus grande gratitude. Les étudiants de la Communauté des Caraïbes ont pu bénéficier gratuitement d'une éducation universitaire à Cuba, et Cuba, de manière totalement désintéressée, s'est montrée très généreuse envers Haïti, État membre de la CARICOM, après le séisme qui a dévasté ce pays. Pendant le quatrième Sommet CARICOM-Cuba, qui s'est tenu en décembre 2011 à Port of Spain à la Trinité-et-Tobago, les chefs d'État et de gouvernement de la CARICOM ont publié une déclaration dans laquelle ils s'élèvent fermement contre l'imposition du blocus et ses effets extraterritoriaux, et se sont félicités des résultats du Sommet, puisqu'il renforçait les liens confraternels étroits entre la CARICOM et Cuba. Nous réitérons cette position aujourd'hui.

Les États membres de la CARICOM continuent également d'apprécier à leur juste valeur les relations de longue date, chaleureuses et amicales qu'ils entretiennent avec les États-Unis d'Amérique. C'est dans cet esprit que nous exhortons le Gouvernement des États-Unis à entendre les appels de la communauté internationale en faveur de la levée de ce blocus. À cet égard, nous préconisons également l'ouverture d'un processus constructif de dialogue et de normalisation des relations. Nous estimons que cela servirait les intérêts de toutes les parties et contribuerait considérablement à un développement et à une coopération plus pacifiques dans les Amériques.

Nous ne devons pas nous contenter d'être un simple symbole de changement. En conséquence, les délégations de la CARICOM souscrivent pleinement au projet de résolution dont est saisie l'Assemblée générale, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » (A/68/L.6), et nous voterons pour son adoption.

M. Adeeb (Inde) (parle en anglais) : C'est un honneur pour moi que de faire une déclaration sur ce point important de l'ordre du jour. L'Inde s'associe aux déclarations qui ont été faites par les représentants des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine et de la

République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

C'est la vingt-deuxième année consécutive que l'Assemblée se penche sur le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis des décennies. Pendant toutes ces années, l'Assemblée a rejeté à de nombreuses reprises l'imposition de lois et réglementations ayant un effet extraterritorial, ainsi que toute autre forme de mesures économiques coercitives qui nuisent au progrès et à la prospérité des peuples à travers le monde. L'Assemblée a également appelé tous les États à respecter leurs obligations au titre de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi qu'à abroger et invalider les lois et mesures ayant des effets extraterritoriaux sur d'autres États et qui portent atteinte aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction et à la liberté du commerce et de navigation.

En dépit des appels répétés de l'Assemblée générale, ses résolutions restent lettre morte, au mépris de l'opinion mondiale. Cette indifférence à l'égard de la volonté collective de la communauté internationale exprimée par l'entremise de l'ONU sape la crédibilité de cette institution et affaiblit le multilatéralisme. L'Inde appuie fermement le rejet catégorique par la communauté internationale des lois nationales ayant des effets extraterritoriaux.

Le blocus imposé à Cuba a causé d'immenses souffrances au peuple cubain. Il s'agit d'une atteinte au droit de tout État souverain au développement et à l'exercice de la liberté du commerce, de l'économie et de la navigation. Ce blocus prive le peuple cubain d'une vie digne et nuit considérablement au développement du pays. Les effets négatifs de ce blocus ont été exacerbés par la crise économique et financière mondiale et la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie dans le monde. Le blocus a également privé l'économie cubaine d'un accès aux marchés, aux investissements et à la technologie nécessaires pour parvenir à un développement rapide et sans laissés-pour-compte.

Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le blocus limite les grands choix politiques du Gouvernement cubain et entrave ses efforts pour moderniser le modèle économique suivi par le pays. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture indique que le blocus pèse lourdement sur la balance commerciale et les recettes en devises de Cuba, ainsi que sur son approvisionnement en produits alimentaires et agricoles, et qu'il a un effet direct sur

la sécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables de la population. Le Bureau du Coordonnateur résident responsable des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies à Cuba a par ailleurs attiré notre attention sur le fait que l'embargo a des répercussions négatives sur les dimensions sociale, économique et environnementale du développement humain à Cuba, et en particulier sur les groupes socioéconomiques les plus vulnérables de la population. Ces exemples illustrent clairement les souffrances immenses du peuple cubain causées par ce blocus.

Nous estimons que les différends entre pays doivent être réglés au moyen du dialogue et de la négociation dans un esprit de respect mutuel de l'indépendance et de la souveraineté de chaque État et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Il importe au plus haut point de respecter l'esprit du multilatéralisme incarné par l'ONU.

Avant de terminer, je tiens à redire que l'Inde rejette les mesures unilatérales prises par des pays portant atteinte à la souveraineté d'autres pays, y compris les tentatives d'étendre à d'autres nations souveraines l'application des lois d'un pays en dehors de son territoire. L'Inde s'associe aux autres pays pour demander la levée immédiate du blocus imposé à Cuba. L'Inde appuie le projet de résolution présenté par Cuba (A/68/L.6).

M. Mendoza Lasso (Équateur) (*parle en espagnol*) : Au nom de la République de l'Équateur, j'ai l'honneur de saluer la présence dans cette salle du Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla, qui va présenter, au nom de son peuple et pour la vingt-deuxième fois, le texte du projet de résolution A/68/L.6, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », dont le seul but est d'obtenir justice.

L'Équateur votera toujours pour ce projet de résolution, et pas seulement pour des raisons évidentes de solidarité et de cohérence. Notre Constitution condamne l'ingérence des États dans les affaires intérieures d'autres États, quelle qu'en soit la forme. Nous exprimons donc notre condamnation et notre rejet de la tristement célèbre loi Helms-Burton, qui est le fondement même du blocus immoral imposé à la République de Cuba.

Cet acte unilatéral des États-Unis a de profondes répercussions et une vaste portée, et il constitue une violation claire des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et de liberté de la navigation et du commerce internationaux, consacrés par la Charte des Nations Unies et par de nombreux instruments juridiques internationaux.

Il est déconcertant que nous parlions du programme de développement pour l'après-2015 et de l'intégration des piliers du développement durable au sein de cette Organisation alors que, dans le même temps, nous constatons les dégâts économiques causés par blocus au commerce et au secteur extérieur de l'économie cubaine. Ce blocus isole la population, et il est clair qu'il affaiblit tous les efforts déployés en vue de réaliser les objectifs arrêtés au niveau international.

Il me paraît juste que les résolutions de l'ONU soient appliquées. Nous votons pour cette résolution depuis 22 ans. Il est non seulement frustrant de ne pas parvenir à mettre un terme à ce blocus infâme, mais cela montre également l'incapacité de cette Organisation à mettre en œuvre des processus qui bénéficieraient sans aucun doute à la paix et à la sécurité internationales – préceptes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

M. Khalil (Égypte) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de Cuba, et je l'assure de la solidarité et de l'appui sans faille de l'Égypte.

Je m'associe aux déclarations prononcées par les représentants des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, de l'Éthiopie au nom du Groupe des États d'Afrique, et de Djibouti au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Il y a 68 ans, presque jour pour jour, le 24 octobre 1945, la Charte des Nations Unies est entrée en vigueur. L'un de ses principaux objectifs est de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes. Depuis 53 ans, les États-Unis d'Amérique, l'un des pays fondateurs de l'ONU, violent ce noble objectif en imposant un embargo unilatéral à Cuba – un embargo moralement injustifiable et légalement indéfendable et contraire aux normes du droit international.

L'année dernière, 188 pays ont voté pour la résolution 67/4, qui appelait à une levée immédiate du blocus. L'Égypte est préoccupée par le fait qu'en dépit de la condamnation quasi unanime de cet embargo, l'état continue de se resserrer autour de Cuba, au mépris total de la position de la communauté internationale. Les dégâts causés par l'embargo imposé à Cuba sont considérables. L'embargo touche des secteurs capitaux de l'économie du pays et a des répercussions sur le bien-être de la population cubaine. Il a également des répercussions néfastes sur les entreprises et les citoyens de pays tiers.

En dépit de difficultés économiques et sociales injustifiées, les Cubains continuent d'accomplir des progrès en matière de développement, notamment dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et de l'égalité des sexes. Nous saluons la détermination et la résistance dont ils font preuve dans l'adversité.

L'Administration des États-Unis a récemment fait part de son intention d'engager un dialogue avec Cuba. Ces paroles encourageantes n'ont malheureusement pas été traduites en actes concrets. Les mesures punitives imposées à Cuba persistent, et avec elles les souffrances d'un pays brave. Les États-Unis ne peuvent pas indéfiniment traiter par le mépris la volonté de la communauté internationale. Ils ne pourront pas éternellement fermer les yeux sur ce qui est bien ou mal. Cette position va à l'encontre de leurs valeurs, de leur histoire et de leurs traditions. C'est pourquoi aujourd'hui, nous envoyons une fois de plus ce message aux États-Unis :

(l'orateur poursuit en espagnol)

Mettez-fin à l'embargo immédiatement.

(l'orateur reprend en anglais)

Nous espérons que cette fois-ci, notre appel sera entendu.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) *(parle en espagnol)* : Je tiens à commencer ma déclaration en saluant la présence parmi nous du Ministre des relations extérieures de Cuba, le camarade Bruno Rodríguez Parrilla.

L'État plurinational de Bolivie s'associe aux déclarations prononcées au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Mouvement des pays non alignés, de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et du Marché commun du Sud.

Le rapport présenté par le Secrétaire général (A/68/116) met de nouveau en évidence la condamnation mondiale du blocus économique, commercial et financier imposé de manière arbitraire et unilatérale par les États-Unis d'Amérique au peuple cubain et à l'humanité. Ce blocus a des répercussions sur la coopération internationale. Il a des répercussions sur la santé et l'alimentation, la culture et le sport à Cuba. Il a des répercussions sur le commerce extérieur de Cuba et les investissements étrangers. Il a également des répercussions financières et bancaires. Il a des répercussions sur la construction, le tourisme, l'industrie, les communications, l'énergie et le secteur minier, les transports, l'aviation civile et l'industrie sucrière. Ce blocus est un exemple de l'unilatéralisme qui caractérise le comportement des États-Unis dans le monde. En dépit du blocus, Cuba est cependant un exemple de développement économique et social, de coopération et de solidarité.

La Bolivie s'associe de nouveau à la communauté des nations pour rejeter dans les termes les plus énergiques ce blocus criminel, qui est devenu l'une des blessures ouvertes qui ont les plus profondes répercussions sur l'esprit de la famille humaine. Les États-Unis imposent de manière unilatérale un embargo injuste. Les États-Unis imposent de manière unilatérale un embargo illégitime. Les États-Unis imposent de manière unilatérale un blocus immoral. Les États-Unis imposent de manière unilatérale un blocus illégal. Les États-Unis imposent de manière unilatérale un blocus extraterritorial contraire aux buts, principes et objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies. Les États-Unis imposent un blocus qui va à l'encontre des principes de la souveraineté, de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États, et de liberté du commerce et de la navigation. Ils imposent un blocus qui vise à priver le peuple cubain de son droit à l'autodétermination et à saper la lutte du Gouvernement contre la pauvreté et les inégalités.

J'ai ici en ma possession toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée dans lesquelles celle-ci condamne le blocus, et ce depuis plus de 20 ans : l'une après l'autre, ces résolutions rejettent le blocus imposé unilatéralement par les États-Unis au peuple cubain. Il est temps que l'Assemblée et l'ONU fassent respecter les décisions adoptées par l'Assemblée.

De cette tribune, le Président des États-Unis a décrit aux membres de l'Assemblée ce qu'il a appelé le caractère « exceptionnel » de son pays (voir A/68/PV.5).

Si ce pays est exceptionnel, alors cela signifie que nous autres – le reste de la communauté internationale –, par quelque coup du sort, n'avons pas été dotés d'une telle nature exceptionnelle. Non seulement un tel discours est dangereux et insultant et porte atteinte à la Charte des Nations Unies et aux buts de notre Organisation, mais il montre également, comme le Président Evo Morales l'a déclaré, l'arrogance d'un gouvernement envers tous les peuples. Le Gouvernement des États-Unis n'est pas exceptionnel, même s'il est à part. C'est lui le responsable de ce blocus génocidaire, sans parallèle dans l'histoire de l'humanité. Il est à part parce qu'il ne respecte pas le droit international. Il est à part car le multilatéralisme ne l'intéresse pas. Il est à part car il agit de surcroît en toute impunité.

La Bolivie appuie une nouvelle fois avec enthousiasme le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui (A/68/L.6). Nous tenons également à remercier le peuple cubain pour sa merveilleuse solidarité, qui a sauvé des dizaines de milliers de vies dans mon pays. Une nouvelle fois, à l'Assemblée, le monde demande, le monde réclame, le monde exige la levée du blocus imposé à Cuba.

Monsieur le Président, je voudrais rompre un peu avec le protocole et conclure ma déclaration en disant : Vive Cuba!

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais commencer par me féliciter du rapport (A/68/116) présenté par le Secrétaire général au titre du point de l'ordre du jour à l'examen.

La délégation chinoise s'associe à la déclaration faite plus haut par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Depuis 21 ans, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte chaque année, à une écrasante majorité, une résolution relative à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Par ces résolutions, l'Assemblée exhorte tous les pays à respecter la Charte des Nations Unies et les normes du droit international, et à abroger ou annuler les lois et mesures ayant des effets extraterritoriaux qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux droits et intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction et à la liberté de commerce et de la navigation.

Néanmoins, les années passent malheureusement sans que ces résolutions soient véritablement appliquées, et le blocus économique, commercial et financier

imposé à Cuba par les États-Unis est toujours en place. Cette pratique a infligé des pertes économiques et financières considérables à Cuba. Si l'on prend en compte la dépréciation du dollar par rapport au prix de l'or sur les marchés internationaux, le montant des pertes économiques directes accusées par Cuba en raison de ce blocus s'élevait, en avril, à 1 157 327 000 000 de dollars.

Le blocus entraîne une pénurie de fournitures et porte un coup sévère à l'économie cubaine, freinant considérablement le développement socioéconomique du pays. Ce blocus inflige d'énormes souffrances au peuple cubain et fait sérieusement obstacle aux efforts qu'il déploie pour éliminer la pauvreté, promouvoir son développement socioéconomique et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il viole les droits fondamentaux du peuple cubain, notamment ses droits à l'alimentation, à la santé et à l'éducation ainsi que ses droits de vivre et de se développer. Outre qu'il frappe durement l'économie cubaine, il entrave également les échanges économiques, commerciaux et financiers normaux entre Cuba et les autres pays, entamant ainsi les intérêts et la souveraineté de pays tiers.

La majorité des États Membres s'oppose fermement au blocus imposé à Cuba car il constitue une grave violation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. L'appel lancé par la communauté internationale au Gouvernement des États-Unis pour qu'il modifie sa politique à l'égard de Cuba, lève le blocus et normalise ses relations avec Cuba, se fait de plus en plus pressant, comme cela apparaît clairement dans le rapport du Secrétaire général de cette année.

La Chine a toujours affirmé que la communauté internationale devait fonder le développement des relations mutuelles sur les buts et principes énoncés dans la Charte Unies, en respectant le droit de tous les pays de choisir en toute indépendance leur système social et leur voie de développement. La Chine est opposée à l'imposition unilatérale de sanctions militaires, politiques, économiques ou autres. Pour sa part, la Chine a toujours strictement respecté et appliqué les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. La Chine et Cuba continuent d'entretenir des relations économiques et commerciales normales et de procéder à des échanges de main-d'œuvre. Notre coopération amicale et mutuellement avantageuse dans de nombreux domaines s'intensifie. Cette manière de procéder est

conforme aux aspirations des deux peuples et propice au développement socioéconomique de Cuba.

Dans le monde d'aujourd'hui, le dialogue, les échanges et la coexistence harmonieuse sont des éléments clefs des relations internationales. La tendance dominante est à l'instauration d'échanges et d'une coopération sur un pied d'égalité entre les pays. Lorsque des différends surviennent entre des États, un dialogue ouvert et des consultations amicales sont le meilleur moyen de les régler. La Chine espère que les États-Unis agiront conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte et aux résolutions de l'Assemblée générale, et mettront fin dans les plus brefs délais au blocus qu'ils imposent à Cuba. La Chine espère également que les relations entre les deux pays continueront de s'améliorer, ce qui favorisera la stabilité et le développement de toute la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

La Chine votera de nouveau pour le projet de résolution (A/68/L.6) présenté par Cuba au titre de ce point de l'ordre du jour.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer souhaiter une chaleureuse bienvenue au Ministre Bruno Rodríguez Parrilla et l'assurer du ferme appui de l'Indonésie à la levée du blocus imposé à Cuba.

La délégation indonésienne s'associe aux déclarations faites par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant de la République islamique d'Iran au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

L'Assemblée générale, la plus haute instance politique de l'ONU, s'est toujours opposée à la politique unilatérale imposée à Cuba par les États-Unis d'Amérique. La majorité des États Membres a exprimé son inquiétude face au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et aux répercussions négatives de telles mesures sur le peuple cubain.

Le peuple cubain endure depuis 52 ans et avec courage un blocus économique, commercial et financier, mais à un coût prohibitif.

L'imposition continue de ce blocus constitue une violation des principes d'égalité souveraine de tous les Membres de l'ONU, ainsi que de non-intervention et non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État. Elle constitue une violation du droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies et des

normes et principes qui régissent les relations pacifiques entre les États.

La Charte indique clairement la nécessité pour les États d'établir des liens d'amitié. Et elle insiste tout autant sur l'importance pour les nations de s'abstenir de toute action qui menacerait l'indépendance politique d'autres États ou entraînerait une ingérence dans des questions qui relèvent essentiellement de la juridiction interne d'un État.

Malheureusement, les sanctions ont également eu des effets indirects sur les pays ayant des liens économiques et commerciaux avec Cuba, et empiètent donc sur la souveraineté d'autres États et sur leur juridiction nationale. Le blocus a non seulement pour effet de compliquer la situation politique, mais il entraîne des difficultés économiques, commerciales et financières qui, d'un point de vue humanitaire, ne sauraient se justifier. C'est un lourd fardeau à porter pour un pays en développement dont la population tirerait d'immenses bénéfices de la coopération plutôt que de la confrontation. Le blocus a été source de dures épreuves pour le peuple de Cuba, en particulier les groupes vulnérables. C'est dans ce contexte que l'Assemblée générale doit, encore une fois, réaffirmer sa position en appuyant le projet de résolution A/68/L.6.

La communauté internationale a bon espoir qu'une politique d'engagement fera plus qu'une politique d'isolement pour faire avancer les nobles causes auxquelles souscrivent tous les États Membres de l'Organisation. Le dialogue a toujours été un moyen constructif de faire disparaître les tensions. Le moment est venu de transformer les relations entre les deux parties principales par le biais d'un engagement constructif. La levée de l'embargo serait conforme à l'esprit de notre époque. Elle serait la manifestation d'un respect sans équivoque du principe de non-intervention inscrit dans la Charte et le droit international. S'il est vrai qu'il y a eu quelques changements significatifs ces derniers temps, tels que l'assouplissement des restrictions sur les voyages à Cuba et l'élimination des obstacles au transfert de fonds, il serait préférable que le blocus soit levé immédiatement. Nous espérons tous que les tensions entre les deux pays laisseront la place à des relations harmonieuses et à une coexistence pacifique.

Dans un climat international caractérisé par la coopération, ce blocus est une politique anachronique. L'Indonésie a voté systématiquement en faveur de la levée du blocus contre Cuba, expression de notre attachement irrévocable et de longue date aux buts et

principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. L'Indonésie est opposée à l'utilisation de mesures unilatérales visant à faire pression sur des États. C'est pourquoi nous n'avons jamais appliqué ni promulgué des lois telles que mentionnées dans le projet de résolution. Nous n'appuyons ni n'appliquons aucune loi ou politique à caractère extraterritorial, car cela constituerait une ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et porterait atteinte à la liberté du commerce et de la navigation.

L'Indonésie engage instamment les États à cesser d'appliquer des lois et des mesures à caractère extraterritorial qui ont un impact sur la souveraineté d'autres États, les intérêts légitimes de leurs sujets ou d'autres personnes sous leur juridiction, et la liberté du commerce et de la navigation.

Enfin, l'Indonésie est favorable et appelle à la levée immédiate de ce blocus.

M. Benmehidi (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens, en premier lieu, à souhaiter la bienvenue à M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de Cuba, et à transmettre, par son intermédiaire, les salutations du peuple et du Gouvernement algériens au peuple et au Gouvernement cubains.

L'Algérie s'associe à la déclaration faite plus tôt par les représentants de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés; des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine; de l'Éthiopie au nom du Groupe des États africains; et de Djibouti au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

L'Algérie tient à réitérer sa vive préoccupation face au maintien du blocus économique, commercial et financier imposé unilatéralement à Cuba depuis plus de cinq décennies par les États-Unis d'Amérique. Chaque année, depuis plusieurs années consécutives, les membres de l'Assemblée générale adoptent presque à l'unanimité une résolution qui appelle à la levée du blocus contre Cuba, preuve de la grande détermination de la communauté internationale à mettre fin à une situation qui dure depuis trop longtemps. Par le biais de ces résolutions, la communauté internationale n'a cessé de réaffirmer que Cuba, comme tous les autres États Membres de l'ONU, a droit à la liberté du commerce et de la navigation et a le droit d'accroître ses échanges commerciaux avec ses partenaires économiques.

Conformément à ses principes de politique étrangère, l'Algérie a toujours condamné l'application extraterritoriale de lois, ainsi que toutes les formes de

mesures économiques et commerciales coercitives, tel le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui constitue une infraction au droit international et aux buts et principes inscrits dans la Charte, notamment l'égalité souveraine des États, l'intégrité territoriale, et la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires internes de tout autre État.

Le fait est que ce blocus a des conséquences négatives quotidiennes sur le bien-être du peuple cubain et entraîne des pertes matérielles et des dommages économiques énormes pour Cuba. Ces répercussions ont exacerbé l'impact négatif de la crise économique et financière mondiale actuelle qui a gravement compromis les efforts de développement de ce pays. C'est ce que souligne le rapport du Secrétaire général (A/68/116), sur la base d'informations fournies par plus de 100 gouvernements et par un nombre considérable d'entités et d'organismes du système des Nations Unies à propos de la mise en œuvre de la résolution 67/4 de l'année dernière. Le blocus entrave les efforts déployés pour réaliser tous les objectifs de développement convenus par la communauté internationale, y compris les très importants objectifs du Millénaire pour le développement, et a des effets adverses sur la coopération Sud-Sud et, d'une manière générale, sur la coopération internationale.

Il importe ici de rappeler les positions de longue date du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine sur la question. En conséquence, l'Algérie votera pour le projet de résolution A/68/L.6, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

M. Imakando (Zambie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée sur la question relative au projet de résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba (A/68/L.6).

Ma délégation souhaite aligner sa déclaration sur celles qui ont été faites par les représentants des Fidji, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; de l'Éthiopie, au nom du Groupe des États d'Afrique; et de l'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Zambie juge préoccupant qu'après plus de 20 ans, l'Assemblée générale en soit encore à débattre d'un point de l'ordre du jour sur lequel il y a un consensus écrasant. Il en est ainsi parce que, malgré le message clair envoyé par l'ONU, les États-Unis

maintiennent le blocus économique, commercial et financier contre Cuba. Si aucun effort immédiat n'est fait pour assurer le retour à la normale dans les relations économiques, l'histoire jugera assez sévèrement chacun de nous, membres de la famille des Nations Unies.

La guerre froide est finie depuis longtemps, et depuis lors les nations cherchent à consolider l'ère de la coopération internationale, l'ONU occupant le devant de la scène. Ma délégation recommande donc vivement que l'on ne perde pas cette occasion d'instaurer la prospérité mondiale pour tous et de garantir la coexistence pacifique des générations futures.

Ma délégation tient également à souligner que le blocus imposé par les États-Unis au peuple cubain n'a pas sa place au XXI^e siècle. Le monde devrait plutôt justement porter l'attention sur l'amélioration des moyens de subsistance de toutes les populations dans tous les pays, Cuba y compris. En effet, il faut aider la nation cubaine à améliorer sa croissance et son développement de façon à permettre la libre participation de tous les citoyens. En d'autres termes, le blocus unilatéral n'a pas lieu d'être alors que nous préparons le terrain pour le programme de développement pour l'après-2015. Voilà donc notre partition au sein du chœur international en faveur de la levée inconditionnelle du blocus contre Cuba.

En tant que membre du Mouvement des pays non alignés, la Zambie est convaincue que le moment est venu pour Cuba et les États-Unis de sortir d'une impasse remontant à une époque depuis longtemps révolue, où la majorité de leurs ressortissants d'aujourd'hui n'étaient même pas nés. Les générations actuelles ne savent que peu de choses concernant la raison de cette vieille impasse, et c'est pourquoi nous devons leur donner une chance de profiter d'un retour à la normale. Nous appelons donc une fois de plus les États-Unis à lever ce blocus.

À la soixante-septième session de l'Assemblée générale, la Zambie faisait partie des 188 pays ayant soutenu la résolution 67/4. Notre position est une position de principe, et nous voulons saisir cette occasion pour réaffirmer notre solidarité avec le peuple cubain. Nous demeurons préoccupés par le fait que son développement continue jusqu'à présent d'être inutilement freiné. Cet état de fait contredit directement l'esprit de coopération internationale auquel nous aspirons tous. C'est la raison pour laquelle ma délégation est convaincue que l'Assemblée exprimera de nouveau clairement son message d'appui, message que S. E. M. Bruno

Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de Cuba, transmettra aux Cubains.

M. Le Hoai Trung (Viet Nam) : Puisqu'il s'agit de ma première intervention à la présente session, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection au poste de Président de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que, avec vos excellentes compétences et votre vaste expérience, vous saurez diriger cette importante session de l'Assemblée générale avec succès.

Nous souhaitons la bienvenue à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de Cuba.

Ma délégation s'associe aux interventions faites par les représentants de la République islamique d'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés; et des Fidji, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Durant plusieurs sessions consécutives, les États Membres de l'ONU ont déjà discuté de façon substantielle et sérieuse de l'absolue nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à la République de Cuba. Leur vue commune est que cette question a des implications importantes et plus larges sur les relations internationales et les principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies. La grande majorité des États Membres ont exprimé leur protestation vigoureuse contre cet embargo, et ont lancé un appel urgent à y mettre un terme.

Le Viet Nam se range, une fois de plus, aux côtés de la communauté internationale pour voter pour le projet de résolution A/68/L.6.

(l'orateur poursuit en anglais)

Ce faisant, le Viet Nam partage entièrement le point de vue selon lequel l'embargo imposé unilatéralement par les États-Unis contredit les buts de l'ONU, et constitue une violation du droit international et des principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies. Ces principes sont notamment l'égalité souveraine, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le droit à l'autodétermination, la coexistence pacifique et la liberté de commerce. Il s'agit essentiellement ici de faire respecter l'état de droit au niveau international.

Nous tenons de nouveau à souligner en particulier la nécessité de recourir au dialogue et aux négociations pour régler les litiges ou les différends entre les États. Cela s'est avéré essentiel pour renforcer la paix et la

sécurité en Amérique latine et dans les Caraïbes. C'est en outre crucial pour la paix, la sécurité et les interactions internationales normales dans toute autre région du monde, de même que pour renforcer la coopération internationale alors même que la communauté internationale est confrontée à de nombreux défis. À cet égard, nous nous félicitons de la proposition du Gouvernement cubain de discuter avec les États-Unis de leurs divergences et des questions d'intérêt mutuel.

L'embargo a évidemment causé des dégâts considérables au développement socioéconomique de Cuba et à la vie de la population du pays, en particulier des femmes et des enfants. Selon tous les nombreux points et rapports faits sur les effets négatifs de l'embargo, la souffrance humaine est incontestablement incommensurable. L'embargo est une violation des droits de l'homme. C'est également l'un des obstacles à supprimer pour pouvoir réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, éliminer la pauvreté et promouvoir le développement durable pour l'après-2015. Tout cela se rapporte bien au thème de la présente session de l'Assemblée générale, à savoir « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain ». Le Viet Nam appelle donc les États-Unis à lever le blocus économique, commercial et financier contre Cuba, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Ma délégation souhaite saisir cette occasion pour réitérer l'appui du Viet Nam au droit du peuple cubain à choisir son propre modèle de développement. Nous apprécions les progrès notables réalisés par le Gouvernement et le peuple cubains dans de nombreux domaines, et ce en dépit de nombreuses difficultés. Nous saluons leur contribution active à la coopération internationale dans la région et dans d'autres parties du monde pour promouvoir les relations amicales entre les pays et dans le règlement des questions liées au développement socioéconomique.

Le Viet Nam souscrit pleinement à la teneur du projet de résolution dont nous sommes saisis, et appelle une nouvelle fois à sa pleine mise en œuvre après son adoption.

M. Patriota (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je tiens à mon tour à saluer le Ministre cubain, M. Bruno Rodríguez Parrilla, qui est parmi nous aujourd'hui. Ma délégation fait siennes les déclarations prononcées par les Fidji au nom du Groupe des 77 et la Chine, par le Chili au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et par le Venezuela au nom

du Marché commun du Sud. Nous tenons à faire les commentaires suivants à titre national.

Le Brésil renouvelle sa ferme opposition à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba, ainsi qu'à l'application extraterritoriale de lois commerciales nationales et à l'adoption de pratiques commerciales discriminatoires. Ma délégation exhorte les gouvernements qui ne respectent pas les dispositions de la résolution 67/4 à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour éliminer toute pratique commerciale discriminatoire et mettre fin à tout embargo économique, commercial et financier déclaré de manière unilatérale.

En tant que nation fondatrice de l'Organisation, laquelle fut construite sur les décombres et la tragédie sanguinaire de la guerre pour promouvoir une culture de paix, le Brésil appelle tous les gouvernements à afficher systématiquement leur attachement au droit international, à la diplomatie, au règlement pacifique des différends, à la coopération économique et commerciale et au respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Conformément aux dispositions de la résolution 67/4, le Brésil estime qu'il faut de toute urgence mettre un terme à l'adoption et l'application de mesures unilatérales. Outre les conséquences néfastes qu'elles font subir au peuple cubain, le caractère extraterritorial de ces mesures contrevient de façon flagrante aux principes fondamentaux du droit international, en particulier le respect de la souveraineté et de la liberté du commerce et de la navigation. Nous considérons que leurs effets sont intolérables, tout particulièrement lorsqu'ils entravent l'aide humanitaire. La contribution brésilienne de 100 000 dollars aux victimes cubaines de la tempête Sandy, qui est bloquée par les autorités américaines depuis 2012, en est un exemple. Le virement de cette somme par Banco do Brazil de agence de Miami à l'agence UBS à Genève n'a toujours pas été autorisé par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor américain.

De ce fait, les blocus et embargos ne sont pas uniquement illégaux du point de vue de la Charte des Nations Unies, ils enfreignent également les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés, en tant qu'ils portent préjudice aux populations, aux femmes et enfants qui devraient être protégés en priorité, notamment parce que ce sont les segments les plus pauvres et les plus vulnérables. Le Brésil se félicite que Cuba ait progressé dans la modernisation de son modèle économique et, pour

continuer sur cette voie, il est nécessaire qu'il bénéficie de l'appui de ses partenaires, proches ou lointains. La coopération avec Cuba est systématiquement freinée par l'embargo économique qui accable sa population depuis plusieurs dizaines d'années.

Non seulement le Gouvernement brésilien continuera de s'opposer à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba, mais il va également développer une relation d'amitié et de coopération politique et économique de plus en plus resserrée et prometteuse avec le pays, dans l'intérêt de son développement, conformément à l'esprit d'intégration solidaire de l'Amérique latine et des Caraïbes. Nous estimons que l'on ne saurait concevoir les Amériques sans la pleine participation de Cuba dans tous les domaines des relations internationales. Les États latino-américains et caribéens sont d'accord là-dessus : il n'y aura plus de sommet des Amériques si Cuba n'y participe pas. La cause de la liberté et de l'indépendance de Cuba a toujours été la cause de toute l'Amérique latine et des Caraïbes, et aujourd'hui plus qu'hier.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures. Je lui souhaite un séjour fructueux à l'Organisation des Nations Unies, un endroit qu'il connaît bien. La République d'Angola s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Éthiopie au nom du Groupe des États d'Afrique, des Fidji au nom du Groupe des 77 et la Chine, et de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La République d'Angola réaffirme son attachement à la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, et c'est pourquoi nous voterons pour le projet de résolution A/68/L.6, dont nous espérons qu'il sera adopté par la majorité des Membres à la présente séance et qu'il sera appliqué par la suite.

L'Angola s'associe à la communauté internationale pour condamner le blocus imposé à Cuba, qui dure depuis plus d'un demi-siècle et qui représente une violation flagrante des droits inaliénables du peuple cubain. Il est intolérable que, au XXI^e siècle, la décision unilatérale d'un pays puisse priver un autre pays et son peuple de leur droit à jouir de leurs libertés fondamentales et à exercer librement leurs droits politiques, économiques ou commerciaux.

L'Angola déplore le maintien de ce blocus en dépit des résolutions successives que l'Assemblée générale a adoptées pour demander à tous les États Membres, conformément à la Charte des Nations Unies, d'éliminer toutes les lois, réglementations et mesures extraterritoriales qui portent atteinte à la souveraineté des États, aux droits et intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction, à leur liberté et à leurs droits et libertés de commerce et de navigation.

Selon le rapport du Secrétaire général (A/68/116), aucune mesure n'aurait été prise par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique qui contribueraient à mettre fin au blocus imposé à Cuba, alors même que les restrictions qu'il impose sont contraires aux buts inscrits dans la Charte des Nations Unies et enfreignent le droit international. Dans ce sens, ce qui est infligé à Cuba est une violation flagrante des droits à la paix et au développement et du respect de la souveraineté des États.

L'interdiction va au-delà des relations commerciales et financières entre les États-Unis et Cuba; elle a des répercussions qui pénalisent lourdement le peuple cubain, car elle empêche la mise en œuvre des programmes économiques visant à promouvoir la stabilité socioéconomique du pays ainsi que son intégration dans le monde.

L'Angola réaffirme son attachement au droit international et, de ce point de vue, appuie les décisions qui contribuent à l'élimination de toutes les mesures économiques coercitives et unilatérales utilisées à des fins de persuasion politique contre tout État souverain.

Nous invitons la communauté internationale à redoubler d'efforts et à renforcer sa détermination pour promouvoir un dialogue constructif entre les deux pays afin qu'ils trouvent une solution permanente au problème et qu'ils s'engagent sur la voie de la normalisation de leurs relations. Après plus d'un demi-siècle, le blocus imposé à Cuba n'est pas seulement un anachronisme, c'est une preuve manifeste de l'absence de volonté politique.

Pour terminer, nous appelons les États-Unis à revoir leur position unilatérale, dont l'inhumanité est attestée par ses effets néfastes sur la vie du peuple cubain.

M. Govender (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud s'associe aux déclarations faites par les Fidji au nom du Groupe des 77 et la Chine, l'Éthiopie au nom du Groupe des États d'Afrique, et la

République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés. Ma délégation adresse aussi ses salutations à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de Cuba, qui est présent parmi nous aujourd'hui.

L'Afrique du Sud salue le rapport du Secrétaire général (A/68/116), qui souligne, entre autres principes, l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et la liberté du commerce et de la navigation internationaux, qui sont aussi consacrés dans de nombreux instruments juridiques.

Cuba est toujours enserrée dans les griffes de l'embargo économique, commercial et financier que les États-Unis lui ont imposé unilatéralement il y a plus d'un demi-siècle malgré le fait que l'Assemblée générale est saisie de la question depuis sa quarante-sixième session, il y a 22 ans. Le maintien de l'embargo imposé unilatéralement à Cuba constitue un mépris flagrant du droit international. C'est aussi une violation flagrante du droit du peuple cubain au développement, à la paix et à la sécurité. En outre, l'embargo est contraire aux buts inscrits dans la Charte des Nations Unies, à son esprit et aux principes qui y sont énoncés, plus particulièrement ceux de l'égalité souveraine des États et de la non-intervention dans les affaires intérieures des États Membres.

Toutefois, l'embargo économique, commercial et financier vise essentiellement à empêcher Cuba de choisir librement son propre système politique et économique. Après plus de 50 années d'embargo, c'est tout le développement économique et social de Cuba qui s'en trouve freiné.

Aussi malencontreux qu'il puisse être, l'embargo et l'une des causes majeures des difficultés économiques de Cuba et le principal obstacle à son développement socioéconomique. L'embargo a hélas inhibé tous les aspects du commerce cubain, notamment son libre accès aux fournitures humanitaires telles que la nourriture et les médicaments.

Rien ne saurait légitimer moralement le maintien de l'embargo. C'est pourquoi nous demandons qu'il soit levé d'urgence. Les perspectives de reprise économique et de développement social à Cuba resteront incertaines tant que l'embargo économique, commercial et financier ne sera pas levé. Ce qui est manifeste aussi c'est qu'après longtemps que le statu quo persiste, Cuba a peu de chance de bénéficier réellement du programme de

développement pour l'après-2015 élaboré sous l'égide des Nations Unies.

Ce qui complique encore davantage le problème c'est que les mesures punitives découlant de l'embargo économique s'appliquent de façon extraterritoriale. Les compagnies qui cherchent tout naturellement à migrer vers des marchés plus larges et plus lucratifs évitent de faire des affaires ou de commercer avec Cuba. Cela est dû par la crainte de sanctions économiques et politiques imposées aux parties qui viendraient à violer le blocus. Dans ces conditions, on peut dire que les perspectives de développement économique de Cuba sont assombries du fait qu'elle ne peut bénéficier ni des investissements étrangers directs et des revenus que génère le tourisme de masse, ni même négocier des crédits auprès d'institutions bancaires étrangères. Malgré ces problèmes, le peuple cubain est toujours resté fidèle au principe de solidarité, même au-delà de ses frontières. Nous le savons, parce que nous avons bénéficié de sa solidarité.

C'est pour ces raisons que l'Afrique du Sud a toujours voté pour les projets de résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, et qu'elle restera toujours attachée aux buts et principes inscrits dans de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'à son esprit. En outre, nous appuyons le projet de résolution A/68/L.6 parce que c'est le peuple cubain lui-même – femmes, enfants, personnes âgées et vulnérables – qui est victime de cet étranglement qui asphyxie le pays depuis plus un demi-siècle maintenant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de Cuba, S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, pour présenter le projet de résolution A/68/L.6.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Le Département du commerce des États-Unis a imposé le respect des conditions suivantes avant d'accorder une licence donnant droit à la fourniture de tout équipement, appareillage ou médicaments au Centre de cardiologie pédiatrique William Soler de La Havane : les articles en question doivent être utilisés exclusivement pour traiter les patients cubains; la destination finale de ces articles doit être surveillée; ils ne doivent pas être utilisés pour commettre des actes de torture ou des violations des droits de l'homme; et ils ne doivent pas être utilisés dans les processus de production biotechnologique ou réexportés. Dans l'appendice E du questionnaire relatif à cette licence, il est exigé une abondante documentation garantissant

que le Centre de cardiologie n'est en aucune façon lié à la production d'armes chimiques ou biologiques, à la technologie de missiles ou d'armes nucléaires.

Des dizaines d'éminents spécialistes, au moins cinq hôpitaux renommés des États-Unis et de nombreux autres dans le monde connaissent très bien le Centre cubain et savent qu'il se spécialise dans la cardiologie pédiatrique et la chirurgie cardiaque. Depuis 2010, il a opéré 1101 enfants cardiaques et soigné des dizaines de milliers de patients. Toutefois, le Centre de cardiologie continue d'être classé hôpital « frappé d'interdit » par le Département du commerce.

Par voie de conséquence, les enfants cubains ne peuvent être traités grâce au dispositif Amplatz pour soigner les problèmes de communication interauriculaire ou fermer le court-circuit du canal artériel du cœur, ni grâce au dispositif communément appelé cathétérisme cardiaque interventionnel. Ils ne peuvent pas non plus recevoir des médicaments de meilleure qualité pour le traitement de l'insuffisance cardiaque, ni les médicaments contre les arythmies ou les antibiotiques de dernière génération. De ce fait, des dizaines de mineurs ont dû subir des opérations à cœur ouvert qui auraient pu être évitées. Par ailleurs, 102 autres enfants souffrant d'hypertension pulmonaire n'ont pu être traités à l'oxyde nitrique, qui est l'un des meilleurs médicaments thérapeutiques disponibles.

De même, l'Institut de chirurgie cardiovasculaire manque de pièces détachées, de colorants opaques et de logiciels de génération récente nécessaires pour réaliser des échocardiogrammes. L'hôpital orthopédique Frank Pais ne peut remplacer sa gamma-caméra SOPHA, indispensable pour diagnostiquer les tumeurs malignes et les infections osseuses et articulaires. L'Institut Pedro Kouri de médecine tropicale n'est pas autorisé à acquérir Kaletra, une solution orale antivirale pour enfants, parce que ne disposant pas de licence d'importation délivrée par le Département du Trésor américain. Ce médicament empêche le virus du VIH de se reproduire chez les enfants nés séropositifs, renforce leur système immunitaire et prévient les maladies opportunistes.

Les souffrances humaines subies à cause du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis sont incalculables. Le blocus fait subir de rudes épreuves et constitue une violation flagrante et systématique des droits de l'homme. Près de 76 % des Cubains ont subi les effets catastrophiques du blocus toute leur vie. Le blocus constitue un acte de génocide aux termes de l'article II de la Convention pour

la prévention et la répression du crime de génocide, ainsi qu'un acte de guerre économique selon les dispositions de la Déclaration relative au droit de la guerre maritime adoptée en 1909.

Dans le but de faire croire que le Gouvernement américain fournit une aide humanitaire à notre pays, le Département d'État ment et manipule les données relatives aux envois de fonds effectués par les migrants et aux dons modestes faits par des organisations non gouvernementales, auxquels il impose lui-même des restrictions. Dans un mémorandum rédigé le 6 avril 1960 par Lester Mallory, le Sous-secrétaire d'État d'alors, et qui fut déclassifié 30 ans plus tard, on peut lire :

« La majorité des Cubains appuient Castro... il n'existe pas d'opposition politique véritable... Le seul moyen de détruire l'appui interne [au Gouvernement] est de créer le désenchantement et la désaffection basés sur l'insatisfaction et les difficultés économiques... Il faut mettre en pratique au plus vite tous les moyens possibles pour affaiblir la vie économique [de Cuba], en lui refusant de l'argent et des livraisons afin de réduire les salaires nominaux et réels, dans l'objectif de provoquer la faim, le désespoir et le renversement du Gouvernement. »

Il est terrifiant et surprenant que 53 ans plus tard, cette politique soit maintenue.

Les pertes économiques découlant du blocus et qui s'accroissent depuis un demi-siècle s'élèvent à 1 157 milliards de dollars. Plus de 1 000 milliards de dollars. Malgré cela, nous avons obtenu des succès indéniables en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et de la faim, nos indicateurs de santé et d'éducation – qui sont une référence dans le monde, la promotion de l'égalité entre les sexes, la liberté et le bien-être de tous, le consensus social, la participation démocratique des citoyens aux décisions du Gouvernement, l'enraiment de la dégradation de l'environnement et l'établissement d'une coopération internationale avec des centaines de pays du tiers monde. Combien d'autres réalisations aurions nous pu engranger sans cet obstacle colossal à notre développement et les coûts humains et financiers gigantesques qu'il nous a imposés?

Sous l'Administration du Président Obama, le blocus s'est même intensifié, en particulier dans le secteur financier. Tout au long de leur histoire, les États-Unis ont utilisé l'immense puissance technologique de leur

système mondial d'espionnage à grande échelle, qui a été récemment dénoncé, pour suivre et surveiller nos transactions financières et nos relations économiques. De janvier 2009 à septembre 2013, des amendes dont le montant total s'élève à 2,446 milliards de dollars ont été infligées à 30 entités américaines et étrangères pour avoir effectué des transactions avec Cuba et d'autres pays. En décembre 2012, pour la même raison, la banque britannique HSBC et la Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ du Japon se sont vues infliger des amendes d'un montant de 375 millions de dollars et de 8,6 millions de dollars respectivement. En mars 2013, l'agence Reuters a suspendu son service d'information bancaire et financière. Le blocus économique s'est resserré et il se traduit par les pénuries et les difficultés auxquelles les familles cubaines sont confrontées dans tous les aspects de leur vie.

Les États-Unis ne sont pas un partenaire commercial de Cuba, contrairement à ce qu'affirment sans vergogne les représentants de ce pays, car on ne peut pas qualifier ainsi un État avec lequel on ne peut ni exporter ni acheter des biens et des services. On ne peut pas qualifier de partenaire commercial un État où le dollar américain ne peut pas être utilisé dans les transactions. On ne peut pas qualifier de partenaire commercial un État qui interdit à ses filiales basées dans des pays tiers de nous vendre des denrées alimentaires ou des médicaments, en vertu de la loi Torricelli, laquelle interdit également à tous les navires marchands qui mouillent dans les ports cubains, quel que soit le pavillon, l'entrée dans les ports des États-Unis pendant une période de 180 jours et qui interdit aux autres pays de vendre à Cuba tout produit contenant plus de 10 % de composants d'origine américaine ou d'exporter vers les États-Unis tout produit contenant des composants d'origine cubaine. On ne peut pas qualifier de partenaire commercial un État qui applique la loi Helms-Burton, qui a étendu d'une manière sans précédent la portée extraterritoriale du blocus et codifié dans les détails un changement de régime à Cuba et l'intervention qui s'ensuivrait. On ne peut pas qualifier de partenaire commercial un État qui invoque la loi sur le commerce avec l'ennemi de 1917, une loi qui s'applique uniquement dans les situations de guerre et qui n'est actuellement en vigueur que s'agissant de Cuba.

Notre petite île ne représente pas une menace pour la sécurité nationale de la superpuissance. Alors, pourquoi les Américains ne peuvent-ils pas accéder aux produits cubains haut de gamme et à nos médicaments de dernière génération? Pourquoi priver les entrepreneurs

américains de débouchés? Pourquoi ne pas monter des entreprises qui créeraient des emplois en ces temps de crise? Pourquoi les entreprises américaines ne peuvent-elles pas avoir accès à la nouvelle Zone spéciale de développement Mariel? Les sanctions demeurent intactes et sont appliquées avec rigueur. Il ne s'agit pas d'une question bilatérale. Le blocus a un caractère agressivement extraterritorial et constitue une violation du droit international qui porte atteinte à la souveraineté de tous les États. Il s'agit d'une violation des normes internationales relatives au commerce et à la liberté de la navigation. Faire figurer les médicaments et les denrées alimentaires dans la liste des interdits est une mesure cruelle et une violation du droit international humanitaire. Il s'agit d'un acte hostile et unilatéral auquel il faut mettre fin unilatéralement.

Le blocus est le principal obstacle à un accès plus large à Internet et aux technologies de l'information et des communications, car il limite la bande passante de l'île, augmente les coûts de la connectivité et empêche la connexion à de câbles sous-marins situés à proximité de l'île. Les sanctions limitent considérablement les contacts entre les deux peuples et quand ceux-ci sont autorisés, ils visent le changement de régime et la déstabilisation interne. Même si Washington a autorisé de manière très sélective certains échanges culturels, universitaires et scientifiques, ceux-ci sont soumis à de restrictions strictes et de nombreux projets de ce type n'ont pu aboutir parce que les licences, visas et autres autorisations administratives ont été refusés. Cuba est la seule destination au monde où les citoyens américains n'ont pas le droit de se rendre. Cette situation pose un vrai problème constitutionnel puisque, dans le cas d'espèce, les Américains ne sont pas égaux devant la loi, selon qu'ils sont ou non d'origine cubaine. Notre équipe nationale de baseball n'a pas pu percevoir les paiements auxquels elle avait droit suite à sa participation aux deuxième et troisième éditions de la Classique mondiale de baseball, en 2009 et 2013. Trois cent coureurs américains se sont vus refuser l'autorisation de participer au marathon de Marabana en 2012. Plus de 300 musiciens, qui ont participé à des dizaines de projets artistiques dans ce pays, n'ont pu être rémunérés. Les migrants cubains pâtissent de ces mesures discriminatoires. À la réforme de la loi migratoire cubaine de janvier 2013, les États-Unis ont répondu par la poursuite de l'application de la loi d'ajustement concernant Cuba et de la politique dite « pieds mouillés-pieds secs », qui encouragent l'émigration clandestine et dangereuse et la traite des personnes, et entraînent des pertes de vies humaines.

Fait intéressant, le Bureau de contrôle des avoirs étrangers (OFAC) a bloqué les fonds d'une organisation non gouvernementale britannique, destinés à l'achat des droits d'un livre intitulé *The Economic War against Cuba* écrit par un auteur européen et publié par Monthly Review Press, une maison d'édition sise à New York, en vue de sa distribution au Royaume-Uni.

Les fonds destinés à l'organisation de la sixième assemblée générale du Conseil épiscopal latino-américain à La Havane ont été bloqués pendant trois mois. La coopération humanitaire que nous entretenons avec des dizaines de pays, principalement dans les domaines de la santé et de l'éducation, est également visée par la répression. Le blocus est un acte barbare qui entrave la libre circulation des personnes, de l'information, l'échange d'idées et le développement de liens culturels, sportifs et scientifiques.

La politique menée par les États-Unis à l'encontre de Cuba est isolée et discréditée à l'échelle mondiale. Elle ne repose sur aucun principe éthique ou moral. Cela est confirmé par plus de 180 voix qui s'y sont opposées à l'Assemblée générale, les déclarations prononcées par des dizaines de chefs d'État et de gouvernement durant le débat général et les arguments avancés par les États Membres et les organisations internationales et retranscrits dans le rapport du Secrétaire général (A/68/116).

Le Président Obama pourrait mobiliser ses pouvoirs constitutionnels considérables, sans faire appel au Congrès, pour générer une dynamique qui fera évoluer la situation. Après tout, les citoyens des États-Unis voient en lui le Président du changement. Qu'a-t-on à gagner de l'inertie d'une politique dépassée et obsolète, propre à l'antagonisme bipolaire, malsaine et inacceptable du point de vue éthique qui ne fonctionne pas depuis 50 ans? Pourquoi ne pas écouter l'opinion d'une majorité croissante de citoyens des États-Unis et d'émigrés cubains, notamment en Floride, qui appuie la normalisation des relations bilatérales et s'oppose au blocus et à l'interdiction de voyager? Pourquoi ne pas accepter que nous sommes un État indépendant et souverain? Ne vaudrait-il pas mieux se montrer pragmatique, renoncer à une idéologie aveugle qui n'a pas fonctionné, héritée de deux générations de politiciens américains, et arrêter de dépenser l'argent du contribuable pour tenter sans succès de changer le Gouvernement cubain?

L'obstination du Département d'État à qualifier Cuba, de manière arbitraire et infondée, d'État qui

appuie le terrorisme international, nuit à la crédibilité des États-Unis, qui sont précisément le pays depuis lequel ont été organisés, financés et exécutés des actes terroristes contre Cuba qui ont fait 3 478 morts et 2 099 handicapés. Le terroriste international notoire, Posada Carriles, a trouvé un refuge sûr à Miami alors que quatre des cinq combattants antiterroristes cubains ont été condamnés à des peines longues et injustes. Qu'est-ce qui empêche le Gouvernement des États-Unis de les libérer, posant ainsi un acte humanitaire, ou au nom de la justice?

Le Gouvernement cubain, avec l'appui et la participation active d'une grande majorité de son peuple, poursuit la mise en œuvre d'un vaste processus de transformation économique en vue d'améliorer l'efficacité de notre économie socialiste, d'améliorer le niveau de vie de la population et de préserver les acquis sociaux de la Révolution. Ce processus est reconnu par une grande partie de la communauté internationale et peut compter sur la coopération croissante de nombreux pays, notamment dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, avec lesquels nous sommes en train de renforcer diverses formes d'intégration.

Les fondements de la politique des États-Unis à l'encontre de Cuba restent inamovibles, ancrés dans la période de la guerre froide.

Les dangers qui menacent l'existence de notre espèce sont graves et imminents. Pour préserver la vie humaine, nous devons préserver la paix, et il est de ce fait indispensable de modifier radicalement la manière dont sont traités et réglés les problèmes mondiaux et les conflits. Nous devons nous appuyer sur le dialogue et la coopération et renoncer à l'égoïsme et à la philosophie de la spoliation, qui sont à l'origine des guerres, de l'usage de la force et des mesures de répression économique, qui blessent et tuent également en silence.

Il est certain que les deux Gouvernements ont des positions diamétralement opposées, mais la seule option productive est de trouver un moyen civilisé de nous réconcilier, en reconnaissant que nous sommes des États voisins mais distincts et que c'est à chaque peuple qu'il revient de définir ses objectifs, son système politique et son modèle économique en fonction de ses intérêts légitimes. C'est pourquoi nous devons promouvoir le dialogue, la négociation, et même la coopération, dans la mesure du possible et du praticable, dans l'intérêt des deux peuples et des relations dans l'hémisphère.

La reprise récente des pourparlers sur les migrations et les services postaux, de même que l'établissement de contacts sur d'autres questions d'intérêt mutuel, notamment les mesures à prendre en cas de déversement d'hydrocarbures, les opérations de recherche et de sauvetage maritimes et aériennes, et la sécurité aérienne et de l'aviation, montrent que cela est à la fois possible et souhaitable.

En signe de son attachement à la paix et à une coexistence respectueuse, le Gouvernement cubain réitère sa volonté de promouvoir la normalisation des relations bilatérales et d'instaurer un dialogue sérieux et constructif, sur un pied d'égalité et dans le plein respect de son indépendance.

Une fois encore, au nom du peuple cubain altruiste, héroïque et solidaire, je prie les représentants des États Membres de voter pour le projet de résolution A/68/L.6, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/68/L.6.

Avant de donner la parole aux représentants au titre des explications de vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Godard (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis appuient fermement la volonté du peuple cubain de décider librement de son avenir. C'est le Gouvernement cubain qui continue d'empêcher le peuple cubain de réaliser cette aspiration.

Comme tous les États Membres, les États-Unis fondent les relations économiques qu'ils entretiennent avec les autres pays sur leurs intérêts et leurs principes nationaux. Notre politique de sanctions à l'encontre de Cuba n'est que l'un des instruments que nous utilisons pour encourager le respect des libertés civiles et des droits de l'homme en vertu de la Déclaration universelle, à laquelle l'ONU elle-même est profondément attachée. Nous sommes donc opposés à ce projet de résolution, et nous appelons tous les autres pays qui appuient le peuple cubain à s'y opposer également.

L'établissement et le renforcement de liens entre les peuples cubain et américain sont une priorité absolue des États-Unis. Ces liens apportent aux Cubains l'appui et les instruments dont ils ont besoin pour aller de l'avant, indépendamment de leur gouvernement. Les citoyens américains qui font des voyages bien conçus et répondant à un but précis sont les meilleurs ambassadeurs de nos idéaux démocratiques. Les centaines de milliers d'Américains qui transfèrent des fonds et se rendent sur l'île pour différentes catégories de voyages répondant à un but précis, comme cela a été encouragé par le Président Obama, font partie intégrante de la stratégie visant à donner aux Cubains les chances qu'ils méritent.

Les politiques révisées en matière de voyages, de transferts de fonds, d'aide humanitaire et de relations individuelles aident les Cubains en leur fournissant de nouvelles sources d'information et en tirant parti des nouvelles perspectives en matière d'emploi indépendant, de propriété privée et de renforcement de la société civile indépendante. Par contre, le projet de résolution de Cuba (A/68/L.6) recherche un bouc émissaire extérieur pour ne pas avoir à imputer les problèmes économiques de l'île au Gouvernement cubain. Néanmoins, le Gouvernement cubain reconnaît maintenant officiellement que ces problèmes sont précisément dus aux politiques économiques qu'il mène depuis 50 ans.

Même si nous notons et saluons les récents changements, notamment ceux qui favorisent l'emploi indépendant et la libéralisation du marché immobilier, Cuba a encore l'un des systèmes économiques les plus restrictifs du monde. Indépendamment de la politique des États-Unis, il est irréaliste d'attendre que l'économie cubaine prospère tant que le Gouvernement cubain n'ouvrira pas les monopoles étatiques à la concurrence privée, n'autonomisera pas pleinement les entrepreneurs cubains, ne respectera pas les droits de propriété intellectuelle, ne garantira pas un accès sans entrave à Internet et n'adoptera pas les saines politiques macroéconomiques qui ont contribué au succès de nombreux voisins de Cuba en Amérique latine.

Je tiens à dire clairement que les États-Unis sont en fait un ami sincère et loyal du peuple cubain. En 2012, le peuple cubain a reçu plus de 2 milliards de dollars sous forme de transferts de fonds et d'autres types d'appui privé de la part des États-Unis. Cela a été rendu possible par les choix politiques de mon pays. En 2012, les États-Unis ont été le principal fournisseur de produits alimentaires et agricoles de Cuba; ils ont

exporté vers Cuba 465 millions de dollars en produits agricoles, appareils médicaux, médicaments et articles humanitaires.

Selon le Gouvernement cubain lui-même, les États-Unis sont l'un des principaux partenaires commerciaux de Cuba. Loin de restreindre l'aide au peuple cubain, nous sommes fiers que le peuple et les entreprises américains soient l'un des principaux fournisseurs d'aide humanitaire à Cuba. Tous ces échanges commerciaux et cette aide sont conformes à notre programme de sanctions, qui est adapté avec soin pour permettre et encourager la fourniture d'un appui au peuple cubain.

Nous restons attachés aux politiques favorables au bien-être et au respect des droits fondamentaux de l'homme à Cuba, notamment le droit de chercher, de recevoir et de répandre les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit, conformément à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pour promouvoir l'exercice de ce droit, nous appuyons l'aspiration des Cubains à avoir accès à Internet, un objectif que le Gouvernement cubain affirme maintenant appuyer lui aussi. Le Gouvernement cubain n'a cependant pas réussi à offrir un accès généralisé à Internet par le câble haut débit qu'elle partage avec le Venezuela ni à envisager d'autres moyens disponibles d'accroître l'accès des Cubains à Internet. Au lieu de cela, il continue d'imposer l'isolement du peuple cubain en rejetant la faute, de manière trompeuse, sur le blocus.

En outre, le Gouvernement cubain détient toujours Alan Gross, un citoyen américain qui a été condamné à 15 ans de prison pour avoir facilité l'accès à Internet de la petite communauté juive de Cuba. Les États-Unis demandent à Cuba de libérer M. Gross et d'abattre le mur de la censure qu'il a dressé autour du peuple cubain.

Les États-Unis continuent de demander au Gouvernement cubain de permettre enfin aux citoyens cubains de jouir des libertés politiques et économiques auxquelles cette Organisation est attachée. La communauté internationale ne saurait, en conscience, feindre d'ignorer la facilité avec laquelle le régime cubain fait taire les critiques, entrave la liberté d'association et le journalisme indépendant et, malgré des réformes positives, continue d'empêcher certains Cubains de quitter l'île ou d'y retourner, ni la fréquence à laquelle cela se produit. Le Gouvernement cubain maintient ses tactiques de détention pour des motifs politiques, de harcèlement et de violences policières

contre des citoyens cubains, notamment les « Dames en blanc », qui demandent de manière pacifique la libération des prisonniers politiques et appellent à des changements politiques et sociaux constructifs. Le projet de résolution à l'examen ne sert qu'à détourner l'attention des problèmes réels auxquels le peuple cubain est confronté et, par conséquent, ma délégation s'y opposera.

Nous encourageons l'Assemblée à appuyer le souhait du peuple cubain de décider librement de son propre avenir. C'est ainsi qu'on défendra véritablement les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les buts pour lesquels l'ONU a été créée.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : La communauté internationale est une nouvelle fois réunie à l'Assemblée générale pour examiner et adopter le projet de résolution, présenté par la République sœur de Cuba, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » (A/68/L.6).

Le Nicaragua, qui prend la parole pour expliquer son vote sur le projet de résolution présenté par le représentant de la République de Cuba, saisit cette occasion pour s'associer aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Mouvement des pays non alignés, de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique. Le Nicaragua salue également les déclarations faites sur la question à l'examen au nom de la Communauté des Caraïbes, de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, du Marché commun du Sud, de l'Union africaine et de l'Organisation de la coopération islamique.

Nous sommes reconnaissants à notre collègue et frère Bruno Rodríguez Parrilla des informations qu'il a fournies pour nous faire le point de l'intensification de la politique d'asphyxie économique menée par les États-Unis d'Amérique par le maintien du blocus économique, commercial et financier, l'accentuation de sa dimension extraterritoriale et l'acharnement accru contre les transactions financières internationales de Cuba.

Il est évident pour la communauté internationale que ce blocus constitue le principal obstacle au développement économique et social de ce pays frère et à ses liens commerciaux avec le monde, et un frein à la coopération internationale que Cuba offre et reçoit. Notre collègue, le Ministre cubain des relations extérieures, a

donné des chiffres montrant l'ampleur des répercussions du blocus sur les exportations et les importations; le manque d'accès aux crédits internationaux; les effets sur le système de santé et sur le système éducatif; et, enfin, les conséquences sur toutes les sphères de la vie du peuple frère cubain.

Nous l'avons une nouvelle fois écouté avec douleur et indignation, et il nous paraît de plus en plus condamnable qu'un pays aussi puissant que les États-Unis d'Amérique s'emploie à accentuer la souffrance de ce peuple en continuant de violer ses droits les plus fondamentaux à la vie, au développement, à la santé et à l'éducation.

L'acharnement manifesté depuis 1959 par les diverses administrations des États-Unis d'Amérique contre Cuba est tout à fait incroyable, une petite île merveilleuse, solidaire et fraternelle des Caraïbes, transparente comme ses eaux, uniquement parce que sa glorieuse révolution a refusé que son territoire soit l'arrière-cour des États-Unis sur notre continent.

Nous venons d'écouter la déclaration des États-Unis d'Amérique qui a expliqué le vote de sa délégation. C'est toujours la même explication de vote, la même arrogance, les mêmes arguments pour justifier une politique absurde, obsolète, illégale et moralement intenable, que nous entendons chaque année dans cette Assemblée. Ces arguments sont rejetés non seulement par la communauté internationale, mais de plus en plus par un nombre croissant de secteurs la société des États-Unis – universitaires, entrepreneurs, religieux, scientifiques et organisations sociales – qui exigent la levée du blocus et la reprise de relations d'amitié et de coopération avec Cuba, comme cela doit être le cas entre pays voisins, sur un pied d'égalité, sans ingérence extérieure, ni impositions impériales, ni blocus ou mesures économiques coercitives.

Aujourd'hui, comme chaque année, la réponse de la communauté internationale sera en faveur de Cuba et de la levée du blocus injuste, illégal et inhumain, et nous voterons vert – la couleur de l'espoir, de la nature, de la vie même – comme marque d'honneur et de respect du peuple et du Gouvernement cubains qui, depuis plus de 50 ans, luttent et résistent et continueront de lutter et de résister, car jamais – et je le répète, jamais – les États-Unis d'Amérique ne pourront faire fléchir ce peuple héroïque qui lutte pour sa souveraineté, son indépendance, son droit à l'autodétermination et pour ses politiques de solidarité, d'assistance et de fraternité envers les peuples du monde.

Comme l'a dit récemment notre Président, le commandant Daniel Ortega :

« Cuba, soumise aux agressions les plus brutales de l'Empire, est la meilleure preuve que la liberté, la souveraineté, la justice, l'indépendance et le droit à la paix des peuples peuvent être défendus et préservés lorsqu'une révolution, ses idées et ses principes sont assumés par tout un peuple ».

Nous espérons que le Gouvernement actuel des États-Unis d'Amérique réfléchira et ratifiera l'adoption de ce vingt-deuxième projet de résolution qui est l'appel de la communauté internationale en faveur de la levée, une fois pour toutes, de ce blocus économique, commercial et financier inhumain et criminel imposé à Cuba.

Il est impératif d'inclure dans cette réflexion et cette rectification que nous réclamons des politiques anachroniques et arbitraires contre Cuba la restitution du territoire occupé de Guantánamo; la libération immédiate et sans condition des cinq héros antiterroristes cubains incarcérés depuis plus de 15 ans dans les prisons des États-Unis d'Amérique, et l'autorisation de retrouver leur famille et leur peuple; et la radiation immédiate de Cuba de la liste des pays qui parrainent le terrorisme, une liste qui n'est rien d'autre pour les États-Unis d'Amérique qu'une façon de justifier l'intensification de ses pratiques et de ses politiques contre Cuba.

Le Nicaragua réitère sa position bien connue d'appui et de solidarité envers le peuple frère et le Gouvernement cubains. Comme à l'accoutumée, nous voterons pour le projet de résolution A/68/L.6, et ce vote reflètera la reconnaissance pour les centaines de milliers de Nicaraguayens et de Nicaraguayennes qui ont bénéficié de la solidarité militante du peuple frère et du Gouvernement cubains dans le cadre de notre lutte pour l'indépendance politique et économique.

Les États-Unis n'ont plus d'arguments. La communauté internationale le sait, et eux aussi. Le résultat du vote sera plus que clair. Les États-Unis d'Amérique, dans leur obsession impériale de vouloir faire fléchir ce peuple héroïque par le biais du blocus, sont devenus un État qui viole les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et le droit international, et le seul État qui fait obstruction à l'accord de l'Assemblée générale visant à mettre immédiatement fin au blocus cruel et inhumain contre Cuba.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.6, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis ».

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cabo Verde, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Sainte-Lucie,

Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Îles Marshall, Micronésie (États fédérés de), Palaos

Par 188 voix contre 2, avec 3 abstentions, le projet de résolution A/68/L.6 est adopté (résolution 68/8).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M^{me} Kazragienė (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et des États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que la République de Moldova, s'associent à cette déclaration.

La politique commerciale des États-Unis envers Cuba est fondamentalement une question bilatérale. Mais la législation des États-Unis telle que le « Cuban Democracy Act » de 1992 et la loi Helms-Burton de 1996, a élargi les conséquences du blocus à des pays tiers. Dans le cadre de sa politique commerciale commune, l'Union européenne n'a cessé de s'opposer fermement à ces mesures extraterritoriales.

Nous saluons la décision du Gouvernement des États-Unis de lever les restrictions sur les transferts de fonds et les voyages à caractère familial à Cuba, mais nous ne pouvons pas accepter que des mesures imposées unilatéralement portent atteinte à nos relations économiques et commerciales avec ce pays. Pour résoudre le problème, le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté, en novembre 1996, un règlement et des mesures conjointes visant à protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant

en Europe des conséquences de ces lois. En outre, au Sommet Union européenne-États-Unis qui s'est tenu à Londres en mai 1998, un accord est intervenu sur une série de mesures ayant également pour objectif d'atténuer les problèmes causés par la législation à caractère extraterritorial. Il prévoit des dérogations aux titres III et IV de la loi Helms-Burton, un engagement du Gouvernement des États-Unis de s'opposer à l'avenir à l'adoption de lois à caractère extraterritorial de ce type, et un accord concernant les disciplines à observer en vue de renforcer la protection des investissements. Il est urgent que les États-Unis mettent en œuvre cet accord.

La politique de l'Union européenne envers Cuba a été définie dans une position commune en 1996. Réaffirmant la validité de cette position commune, l'Union européenne a levé en juin 2008 les mesures restrictives imposées à Cuba en 2003. Le dialogue avec les autorités de La Havane a repris sans conditions préalables et sur la base de la réciprocité et de la non-discrimination. Cinq sessions de dialogue politique au niveau ministériel ont eu lieu avec le Gouvernement cubain afin d'examiner les questions d'intérêt commun, y compris les droits de l'homme – une question qui se trouve au cœur des relations avec tous les pays tiers, y compris Cuba.

Nous réaffirmons notre détermination à poursuivre un dialogue approfondi et axé sur les résultats avec les autorités cubaines, ainsi qu'avec les représentants de la société civile et de l'opposition pro-démocratique pacifique, conformément aux politiques de l'Union européenne. Nous réaffirmons le droit des Cubains de décider librement de leur avenir. Nous renouvelons notre appel au Gouvernement cubain pour qu'il accorde pleinement aux citoyens les droits civils, politiques et économiques et les libertés fondamentales internationalement reconnus, y compris la liberté de réunion, la liberté d'expression et la liberté d'accès à l'information. Nous l'exhortons à ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et, dans le prolongement de la visite du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, à inviter d'autres rapporteurs à se rendre à Cuba. À ce propos, nous nous félicitons de l'adoption par le Gouvernement cubain d'une nouvelle loi migratoire, qui est un pas important vers la liberté de circulation des citoyens cubains.

Les restrictions existantes aux droits et libertés sapent et dévalorisent les réalisations cubaines en matière de soins de santé et d'éducation. De même, la politique économique nationale de Cuba entrave gravement son propre développement économique. À cet égard, nous prenons note de l'adoption en août 2011 par le Parlement cubain d'un ensemble de réformes économiques et sociales, et espérons qu'elles seront élargies et mises en œuvre de manière à répondre aux préoccupations fondamentales de la population cubaine.

Le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis contribue aux problèmes économiques de Cuba et a des répercussions négatives sur le niveau de vie du peuple cubain. La levée de l'embargo imposé par les États-Unis permettrait d'ouvrir l'économie cubaine, dans l'intérêt du peuple cubain.

Ensemble, nous exprimons à nouveau notre rejet de toutes les mesures unilatérales dirigées contre Cuba qui sont contraires aux règles du commerce international communément acceptées. Nous exhortons les autorités cubaines à apporter des améliorations réelles dans tous les domaines mentionnés.

Malgré les préoccupations et critiques que continue de susciter chez eux la situation des droits de l'homme à Cuba évoquée plus haut, les États membres de l'Union européenne ont voté à l'unanimité pour la résolution 68/8.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Saint-Vincent-et-les Grenadines a voté pour la résolution 68/8.

Nous nous associons pleinement à la déclaration faite plus tôt aujourd'hui par les représentants qui ont pris la parole au nom de la Communauté des Caraïbes, du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et de la Chine, et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le blocus demeure une violation du droit international. Il est contraire aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous prenons la parole en cet instant pour réaffirmer notre profonde conviction que le blocus actuel ne sert qu'à infliger des souffrances inutiles au peuple cubain.

Dans le premier discours qu'il a prononcé à l'ONU en 2009, le Président Obama nous a dit :

« Aucune nation ne peut ni ne doit essayer de dominer une autre nation. Un ordre mondial qui élève une nation ou un groupe de personnes

au-dessus des autres n'est pas viable. [...] Les divisions traditionnelles entre les nations du Sud et les nations du Nord, et les alignements des nations sur la base des divisions issues d'une guerre froide terminée depuis longtemps n'ont aucun sens dans un monde interdépendant. Le moment est venu de se rendre compte que les vieilles habitudes et les vieux débats ne sont plus pertinents pour relever les défis auxquels nos peuples sont confrontés. [...] Le monde doit être solidaire pour démontrer que le droit international n'est pas une promesse vide de sens. » (A/64/PV.3, pp.12-13)

ous devons continuer de nous demander quelle place ce blocus a dans notre monde moderne. Dans un monde où tout est relié, où les frontières sont ouvertes et où les personnes, les biens et les capitaux circulent librement, comment les champions et les architectes de la mondialisation peuvent-ils légiférer en faveur de l'isolement d'un État ou imposer des restrictions extraterritoriales au commerce, aux échanges internationaux et à la circulation des personnes? Comment l'électorat d'un district, d'une circonscription ou d'un pays peut-il décider de la cargaison ou de l'itinéraire d'un navire à destination ou en provenance des eaux cubaines ou de la manière dont des banques et des sociétés étrangères doivent mener leurs activités avec Cuba?

Voilà 21 sessions consécutives que des variantes de la résolution 68/8 adoptée aujourd'hui sont présentées à l'Assemblée générale et bénéficient d'un soutien quasi unanime chaque année. Il n'existe pas d'autre exemple où la communauté internationale s'est exprimée de façon aussi écrasante et cohérente. Cependant, le blocus reste obstinément en place, et ses effets négatifs se sont intensifiés depuis la récente crise financière mondiale.

Saint-Vincent-et-les Grenadines constate que, compte tenu de la petite taille de sa population et de son économie, et de la moindre importance militaire de la région des Caraïbes, d'aucuns font peu de cas de ses besoins et de ses préoccupations. Alors que des pays et des institutions bien plus riches nous ont regardés d'un air méfiant lutter pour notre développement et se sont contentés de formuler des conseils douteux, des banalités et des clichés, les Cubains ont retroussé leurs manches et nous ont bénévolement apporté leur soutien d'une manière qui a touché le cœur et l'âme des Saint-Vincentais. Aucun montant en dollars ne peut traduire véritablement la valeur de cet appui, de cette solidarité

et de ce partenariat, en échange desquels les Cubains n'ont rien demandé. Nous ne dirons jamais assez notre reconnaissance.

Saint-Vincent-et-les Grenadines continue d'espérer que les États-Unis d'Amérique, nos amis, modifieront leur point de vue et leur politique sur la question que nous examinons aujourd'hui. Nous réitérons sans équivoque notre appel à supprimer cet obstacle au développement de notre voisine des Caraïbes.

M. Sin Son Ho (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur l'important point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis, à savoir la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

Ma délégation s'associe totalement aux déclarations faites plus tôt par les représentants qui ont pris la parole au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et de la Chine, et d'autres groupes régionaux.

Vingt années se sont écoulées depuis le premier débat de l'ONU consacré à la levée du blocus économique, commercial et financier unilatéral imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Ce blocus des États-Unis contre Cuba est un vestige de la guerre froide. Il vise à renverser le système social légitime choisi par le peuple cubain et a transformé ce pays en une arrière-cour silencieuse des États-Unis.

Du fait du blocus américain, les récents efforts de développement du Gouvernement cubain pour améliorer les conditions de vie et le bien-être social de la population cubaine se sont heurtés à des obstacles majeurs. Pire encore, avec l'adoption de la loi Helms-Burton, le Congrès des États-Unis a étendu les sanctions aux pays tiers qui voulaient renforcer leurs liens économiques et commerciaux avec Cuba. C'est un acte inhumain et antidémocratique, qui se gausse des efforts collectifs consentis par les pays de la région pour promouvoir un développement pacifique. Le blocus des États-Unis imposé à Cuba constitue une violation flagrante et grave des droits fondamentaux et des droits de l'homme du peuple cubain.

Le blocus anti-cubain est également une violation injustifiable des principes d'autodétermination, d'égalité souveraine, de non-ingérence dans les affaires intérieures et de liberté de commerce des États consacrés par la Charte des Nations Unies. C'est un exemple typique

de mesure extraterritoriale visant à obliger un pays à modifier son système politique, économique et social pour se conformer aux valeurs d'un pays donné. Cela ne saurait être justifié, sous aucune circonstance. La fin du blocus économique, commercial et financier unilatéral imposé à Cuba par les États-Unis est aujourd'hui une exigence unanime des États Membres de l'ONU, y compris Cuba, qui aspirent au développement durable dans un environnement pacifique.

La République populaire démocratique de Corée condamne avec force les États-Unis pour le blocus qu'ils impose au peuple cubain et exige la levée immédiate de cette sanction, conformément aux nombreuses résolutions pertinentes de l'ONU. Comme par le passé, la République populaire démocratique de Corée s'est fondée sur son opposition systématique à tous types d'ingérence et de sanctions visant un État souverain pour voter pour la résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (résolution 68/8).

Une fois encore, nous exhortons les États-Unis à abandonner immédiatement leur blocus contre Cuba.

Enfin, nous réaffirmons notre appui et notre solidarité au Gouvernement et au peuple cubains dans leur combat pour préserver leur dignité et leur souveraineté nationales face aux velléités des États-Unis de leur imposer ce blocus de manière unilatérale.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Les sanctions unilatérales imposées à Cuba et à son peuple persistent depuis plus de 50 années sans produire les effets escomptés. C'est pourquoi nous n'avons cessé de rappeler aux États-Unis, nos amis, qu'il est grand temps d'y mettre enfin terme. Aujourd'hui encore, en adoptant la résolution 68/8 de l'Assemblée générale, les États Membres se sont unis pour renouveler leur appel collectif à la levée sans conditions de l'embargo imposé à Cuba.

Depuis 50 ans, ces sanctions n'ont eu aucun effet concret, si ce n'est de faire entrave au droit fondamental de la population cubaine au développement et au bonheur. Nous estimons que la levée des sanctions aurait des avantages évidents tant pour Cuba que pour les États-Unis. En tant que pays ami et allié des États-Unis et de Cuba, nous voyons une lumière scintiller au bout du tunnel. L'espoir est proche – l'espoir de parvenir à régler de façon durable une situation fâcheuse.

Nous espérons et sommes convaincus que les Gouvernements américain et cubain parviendront

à trouver une solution durable, qui permettrait de rétablir les relations qui existaient entre les deux pays et les deux peuples bien avant l'imposition du blocus. Nous sommes encouragés par les mesures prises par les États-Unis depuis 2009. Nous considérons que la levée des restrictions sur les voyages pour raisons familiales et sur les envois de fonds à Cuba, l'expansion des exportations à visée humanitaire et l'examen des réglementations applicables aux opérateurs de télécommunications américains, entre autres choses, sont des mesures prometteuses. Mais il faut faire bien davantage.

Le 4 avril 2002, le Président américain alors en exercice, George W. Bush, déclarait, commentant la loi habilitant le Président des États-Unis à conclure des accords commerciaux (*US Trade Promotion Authority*) et la prorogation de la loi sur les préférences commerciales en faveur des pays andins :

« [L]e commerce crée des habitudes de liberté et ces habitudes font naître l'espérance de la démocratie ainsi que les revendications en faveur de meilleures institutions démocratiques. Les sociétés ouvertes au commerce international s'ouvrent davantage à la démocratie à l'intérieur de leurs frontières.

« Et pour ceux d'entre nous qui croient et sont attachés à certaines valeurs – pas uniquement à des valeurs américaines, mais à des valeurs universelles qui promeuvent la dignité humaine –, le commerce est un bon moyen d'y parvenir. »

Nous sommes d'accord avec le Président Bush. L'interaction commerciale est la meilleure manière d'encourager les sociétés à s'ouvrir davantage. De fait, mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba serait une grande victoire pour les valeurs que nous avons collectivement entrepris de défendre, les valeurs consacrées par la Charte de l'Organisation.

M^{me} Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Le fait que l'Argentine ait voté pour la résolution 68/8 réaffirme le refus, par le Gouvernement et le peuple de la nation argentine, de ce type de mesures unilatérales, illégales et illégitimes. Les sanctions économiques imposées par les États-Unis depuis 1962, que l'on connaît sous le nom de blocus, peuvent être interprétées par certains comme n'étant qu'une guerre commerciale et financière, ce qui serait déjà hautement critiquable. Mais ne nous leurrions pas, cette mesure

de nature politique a un objectif : lutter contre le Gouvernement de la République de Cuba et contre le choix de vie effectué librement par le peuple cubain.

Cette politique n'est pas seulement arbitraire et illicite, elle va également à l'encontre de ce que la communauté internationale et l'ONU réclament depuis deux décennies. Selon les époques, les Gouvernements des États-Unis ont avancé en public divers arguments pour justifier le blocus. Mais on sait que les arguments peuvent changer. Ceux qui sont présentés dans les documents des différentes Administrations exposent la véritable raison qui préside au maintien du blocus, et c'est bien celle évoquée dès le départ : le blocus vise à faire naître la confusion parmi les Cubains en les affamant, de manière que la faim et le désespoir entraînent la chute du Gouvernement.

Ce plan a échoué. Il a échoué non pas seulement à cause du courage du peuple cubain, mais parce que la communauté internationale vient de se prononcer, à une écrasante majorité, en faveur de la levée de cette mesure injuste, arbitraire et illégale.

L'Argentine est fermement attachée au multilatéralisme en tant qu'instrument légitime de règlement des différends entre États. Nous estimons que loin de régler les différends, le blocus imposé à Cuba en crée de nouveaux. Il est contraire aux règles du droit international et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Comme le Ministre cubain des relations extérieures vient de le dire, il prive un peuple libre de l'accès le plus élémentaire aux soins de santé, à la technologie et à l'éducation. En fait, ici à l'Organisation des Nations Unies, où nous appuyons et revendiquons un ordre international plus juste, l'exercice disproportionné de la puissance économique

d'un pays contre un autre plus faible ne fait que creuser les inégalités et nous éloigner du vrai multilatéralisme.

L'Argentine défend le libre-échange, mais non par la loi du plus fort ou la loi de la jungle. Par libre-échange il faut aussi entendre un commerce dépourvu de toutes contraintes arbitraires remettant en cause l'égalité des chances. C'est ainsi que la loi 24871, qui définit le cadre normatif relatif à la portée des lois étrangères sur le territoire argentin, dispose que les lois étrangères visant à produire des effets juridiques extraterritoriaux par l'imposition d'un blocus économique ou en limitant l'investissement dans un pays donné afin d'entraîner un changement de gouvernement ou de porter atteinte au droit à l'autodétermination sont absolument inapplicables et ne produisent aucun effet juridique.

Il est inadmissible qu'en dépit des appels répétés et quasiment unanimes de la communauté internationale, en particulier de l'Assemblée générale, à la levée du blocus imposé à Cuba, ce blocus persiste. Cuba est victime d'une agression unilatérale déguisée en simple agression commerciale, et ce, de manière injustifiée, et j'insiste sur ce point. Il nous faut insister sur le fait que le multilatéralisme doit défendre la vraie démocratie partout dans le monde. La vraie démocratie c'est reconnaître que la liberté est la condition de la libération. Pour certains pays, la liberté se résume à la liberté du marché et au fait de soumettre les autres pays à l'hégémonie économique et militaire.

Enfin, l'Argentine réaffirme son opposition à de telles mesures ainsi que sa solidarité avec Cuba, qui est un membre actif de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. C'est avec passion, adhésion et conviction que nous continuerons de mettre pleinement en œuvre les dispositions de la résolution 68/8.

La séance est levée à 13 h 5.